



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
**Office fédéral des constructions
et de la logistique OFCL**



Rapport de l'OFCL sur la durabilité

Continuer vers l'avenir



4. Environnement

3. Économie

2. Société

1. Processus

Éditeur

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Direction du projet

Vera Kämpfen, responsable de durabilité OFCL
nachhaltigkeit@bbl.admin.ch

Rédaction

Vera Kämpfen, responsable de durabilité OFCL
Vanessa Scheungraber, consultante en durabilité engageability

Conseil en matière de rapport concernant la durabilité

engageability, Zürich
info@engageability.ch

Page de couverture et verso

Mise en page : red Gráfica netz Grafik, Zurich et Palma

Photos page de couverture :

Visualisation du nouveau bâtiment D, Guisanplatz 1 à Berne (OFCL/Aebi & Vincent Architectes SIA SA)

Déplacement de matériel en stock dans l'entrepôt de la Schwarzenburgstrasse (OFCL)

Photos verso :

Nouveau bâtiment « Lärchenplatz » à Macolin (Ariel Huber)

Collaborateurs de l'OFCL en discussion (OFCL)

Mise en page

OFCL, Production
red Gráfica netz Grafik, Zurich et Palma

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL

Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)58 465 50 00

www.bundespublikationen.admin.ch

No d'art. 620.010.f

Table des matières

« Parmi les faits marquants de l'année 2024 figurent notamment la poursuite du développement des installations photovoltaïques sur les bâtiments de notre portefeuille immobilier et l'aménagement écologique des abords des bâtiments. »

Pierre Broye, Directeur de l'OFCL

Introduction et conclusion

Sujets clés

Résumé	4	1. Processus	2. Société
Avant-propos du directeur de l'OFCL	5	1.1 Intégration du développement durable 12	2.1 Collaborateurs et collaboratrices 18
Portrait de l'OFCL	6	1.2 Communication et engagement des parties prenantes 14	2.2 Prévention de la corruption 21
Le développement durable à l'OFCL	9	1.3 Numérisation 16	2.3 Diversité linguistique 22
L'OFCL en bref	10	1.4 Innovation 17	2.4 Gestion de la santé au travail 23
Tableau GRI et ODD	37		
Liste des abréviations	39	3. Économie	4. Environnement
		3.1 Achats durables 25	4.1 Réduction de l'impact environnemental 29
		3.2 Aspects sociaux dans les marchés publics 26	4.2 Production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables 32
		3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics 27	4.3 Économie circulaire 33
		3.4 Coûts du cycle de vie 28	4.4 Biodiversité 35



Rapport 2024 sur la durabilité

Rattaché au Département fédéral des finances (DF), **l'Office fédéral des constructions et de la logistique** (OFCL) joue un rôle clé en matière de durabilité au sein de l'administration fédérale. L'OFCL est chargé d'héberger l'administration fédérale civile et de lui fournir des biens logistiques. La publication du présent rapport offre une vue d'ensemble des principales mesures mises en œuvre en 2024 dans le cadre de sa stratégie de durabilité.

L'OFCL intègre les principes du développement durable à ses processus opérationnels. Sa stratégie d'acquisition prévoit notamment la prise en compte des aspects de durabilité. En matière de construction, il s'appuie sur le standard de Construction durable Suisse (SNBS) pour les projets de construction et de rénovation menés sur le territoire suisse.

L'OFCL communique régulièrement avec ses parties prenantes. En 2024, par exemple, une large campagne d'information a été menée dans le cadre d'un projet de géothermie.

L'OFCL met à profit les possibilités offertes par la numérisation. Le système « SIG IMMO OFCL », introduit en 2023, a été enrichi d'un inventaire du parc immobilier, facilitant la prise de décisions durables. En parallèle, environ 95 % des publications imprimées sont désormais disponibles en format électronique.

L'OFCL mise sur l'innovation en expérimentant de nouvelles approches dans les domaines de la construction et des achats. Lors de la rénovation de ses serres, les structures traditionnelles ont ainsi été remplacées par des chambres de recherche entièrement fermées, écoénergétiques et climatisées.

En 2024, l'office comptait 841 collaboratrices et collaborateurs, soit 2,24 % de l'effectif global de la Confédération, auxquels s'ajoutaient treize apprenties et apprentis et quatre stagiaires universitaires. Un peu plus de la moitié du personnel sont des femmes, et près des deux tiers ont plus de 50 ans.

La lutte contre la corruption au sein de l'administration fédérale repose sur un ensemble de mesures, parmi lesquelles une plateforme de lancement anonyme d'alerte, ainsi que des sanctions à l'encontre des soumissionnaires indécents, afin de garantir une concurrence loyale. Toute personne disposant d'un compte informatique au sein de notre

équipe suit chaque année un module de formation en ligne sur la prévention de la corruption.

Pour promouvoir la diversité linguistique, l'OFCL a organisé en 2024 l'événement « Culture et langue » et poursuivi la promotion des tandems linguistiques entre collaboratrices et collaborateurs.

La promotion de la santé a également fait l'objet de plusieurs initiatives, dont une conférence sur la santé mentale, ainsi qu'une série d'offres en matière de sport et de santé.

Avec un volume d'acquisitions atteignant 1,5 milliard de francs en 2024, **les achats durables** occupent une place centrale dans les activités de l'OFCL. Les résultats du monitoring révèlent que la majorité des appels d'offres relevant de la compétence de l'OFCL intègrent des critères écologiques et sociaux, tout en tenant compte des coûts du cycle de vie.

L'OFCL poursuit ses efforts de réduction de son empreinte environnementale. La consommation d'énergie issue des chauffages au mazout a encore diminué. Dans l'ensemble, les émissions de gaz à effet de serre sont restées pratiquement stables malgré une légère augmentation de la consommation de chaleur et d'électricité.

L'OFCL développe systématiquement la production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables. En 2024, les installations photovoltaïques de l'OFCL, en Suisse et à l'étranger, ont généré 3,63 GWh d'électricité, soit une progression de 0,93 GWh par rapport à l'année précédente.

Dans une optique d'**économie circulaire**, l'OFCL utilise du papier recyclé pour la fabrication des livrets de vote destinés aux votations populaires et la part de papier recyclé utilisé pour les supports imprimés a atteint 50 %. Une attention particulière est également accordée à la réutilisation des équipements dans la gestion immobilière: une pompe à chaleur hors service a ainsi été démontée sur son ancien site et réinstallée sur le campus du DETEC.

Enfin, plusieurs mesures ont été mises en œuvre **en faveur de la biodiversité**: le réaménagement des espaces verts de la Monbijoustrasse selon un concept de végétation historiquement résilient, ainsi que la création de zones de biodiversité sur le site de MétéoSuisse en sont deux exemples emblématiques.

Avant-propos du directeur de l'OFCL

Continuer vers l'avenir



Chère lectrice, cher lecteur,

Comme les années précédentes, le rapport sur la durabilité 2024 de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) illustre, au moyen d'exemples concrets et de données chiffrées, comment nous mettons en œuvre notre stratégie de durabilité et contribuons ainsi à bâtir un avenir plus respectueux de l'environnement.

Parmi les faits marquants de l'année 2024 figurent notamment la poursuite du développement des installations photovoltaïques sur les bâtiments de notre portefeuille immobilier et l'aménagement écologique des abords des bâtiments.

L'année 2024 a également été marquée par des préparatifs en vue de la mise en œuvre du mandat légal découlant de la loi sur le climat et l'innovation. Acceptée par le peuple suisse en 2023, cette loi a pour objectif de réduire à zéro net les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse d'ici à 2050. La Confédération et les cantons sont appelés à jouer un rôle exemplaire sur la voie de la neutralité climatique. Ainsi, l'administration fédérale centrale devra atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre dès 2040.

L'OFCL joue un rôle central dans la réalisation de cet objectif. En assurant l'approvisionnement de l'administration civile fédérale en biens immobiliers et logistiques, nous sommes responsables de deux domaines aux impacts environnementaux significatifs, tant en matière d'émissions de gaz à effet de serre que de consommation de ressources. Afin de garantir une mise en œuvre cohérente et transparente des exigences légales à l'échelle fédérale, nous participons activement aux échanges interdépartementaux. Notre contribution porte notamment sur la clarification des bases méthodologiques et le développement de procédures standardisées pour l'élaboration de feuilles de route définissant des trajectoires de réduction.

Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette et répondre aux exigences croissantes en matière de durabilité, nous poursuivons le développement de notre stratégie en matière de durabilité, que nous concrétisons à travers un plan de mise en œuvre. La réduction des ressources financières disponibles, due aux mesures d'allègement du budget fédéral, constitue un défi de taille dans ce processus.

Grâce à une priorisation rigoureuse et à une collaboration étroite avec nos partenaires, je suis convaincu que l'OFCL continuera à jouer un rôle essentiel dans la construction d'une administration fédérale exemplaire sur le plan de la durabilité – notamment dans la réalisation de l'objectif zéro émission nette.

Pierre Broje,
Directeur de l'OFCL

GRI 2-22

Lien:
Site Internet
de l'OFCL





Portrait

L'Office fédéral des constructions et de la logistique

Rattaché au Département fédéral des finances (DFF), l'OFCL est un office transversal qui fournit des prestations à toute l'administration fédérale civile ainsi qu'au public.

ODD 8, 9, 10, 12

GRI 2-1, 2-6, 2-7, 201-1

Lien:
Site Internet
de l'OFCL



L'OFCL est chargé d'héberger l'administration fédérale civile et de lui fournir des biens logistiques. Son domaine d'attribution comprend un vaste éventail d'autres tâches, dont les principales sont décrites ci-après.

En 2024, l'office employait en moyenne 841 personnes. La valeur d'acquisition du portefeuille immobilier de l'OFCL s'élevait à 9,9 milliards de francs et le volume des achats effectués dans son domaine de compétence a atteint 1,5 milliard de francs.

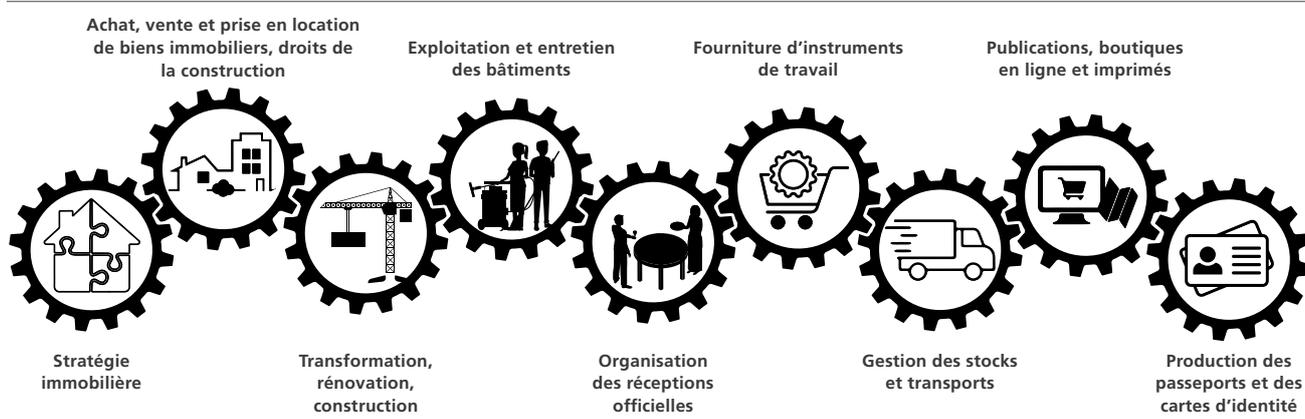


Figure : principales tâches de l'OFCL en bref

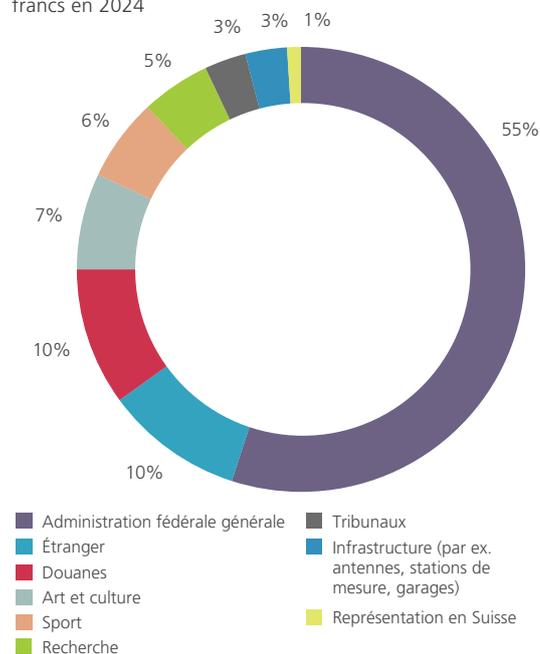
L'OFCL, service de la construction et des immeubles de la Confédération

Le portefeuille immobilier de l'OFCL comprend quelque 2750 bâtiments et ouvrages ainsi que 1900 terrains d'une valeur d'acquisition totale s'élevant à 9,9 milliards de francs. Le segment principal du portefeuille est constitué des bâtiments administratifs situés dans l'agglomération bernoise, qui hébergent plus de 28 000 des quelques 34 000 postes de travail de l'administration fédérale civile. S'ajoutent à ce portefeuille les bâtiments utilisés à des fins de représentation, tels que le Palais du Parlement et les ambassades suisses du monde entier, ainsi que des instituts de recherche, des installations douanières et sportives, des monuments historiques et des musées. Le portefeuille immobilier civil de la Confédération compte en outre des installations telles que les stations de mesure de MétéoSuisse ou des antennes de télécommunication.

Héberger l'administration fédérale civile dans des bâtiments appropriés recouvre un large éventail de tâches, qui va bien au-delà de la construction, de la rénovation et de l'exploitation d'immeubles.

Sous-portefeuilles par valeur d'acquisition

Pourcentage de la valeur d'acquisition totale du portefeuille immobilier de l'OFCL (bâtiments et terrains) : 9,9 milliards de francs en 2024



L'OFCL définit les **stratégies et les schémas directeurs relatifs** à son portefeuille immobilier et établit les plans de financement correspondants. Il met à la disposition des unités d'organisation de l'administration fédérale des bâtiments d'une taille appropriée se distinguant par leur polyvalence. La gestion de l'immobilier est fondée sur des normes de développement durable en matière d'études, de construction, d'aménagement, de gestion et d'exploitation.

Achat, vente, location d'immeubles et droits de superficie: L'OFCL s'emploie à réduire le nombre de bâtiments pris en location et, pour autant que cela soit rentable, à mettre à disposition une part aussi élevée que possible de locaux à l'intérieur de bâtiments appartenant à la Confédération.

Transformation, rénovation et construction: s'agissant de la construction et de la transformation des bâtiments appartenant à la Confédération, l'OFCL est responsable des projets dans leur intégralité, depuis l'examen des besoins des utilisateurs et utilisatrices jusqu'à la réalisation. Il contrôle réguli-

ement les dépenses et gère les crédits. Ce faisant, il accorde une grande importance au développement durable et, plus particulièrement, à la diminution des besoins en surface, à la réduction de la consommation d'énergie, à l'emploi de matériaux écologiques et à l'intégration d'énergies renouvelables.

L'OFCL est chargé de **l'exploitation infrastructurelle et technique des bâtiments** et veille en permanence à l'optimisation de l'exploitation des installations techniques, fournit des prestations variées dans le domaine de la gestion de l'énergie et apporte ainsi une contribution essentielle à la réduction des émissions de CO₂.

L'office fournit toutes les prestations logistiques nécessaires à la tenue **d'événements** au plus haut niveau de la Confédération.

Il compte par ailleurs un domaine spécialisé Produits de construction et affaires européennes. Le directeur de l'OFCL est aussi le président de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), dont l'office héberge le secrétariat. L'OFCL assure en outre la présidence et le secrétariat de la Commission fédérale des produits de construction (copco).

Lien:
Projets de construction de l'OFCL

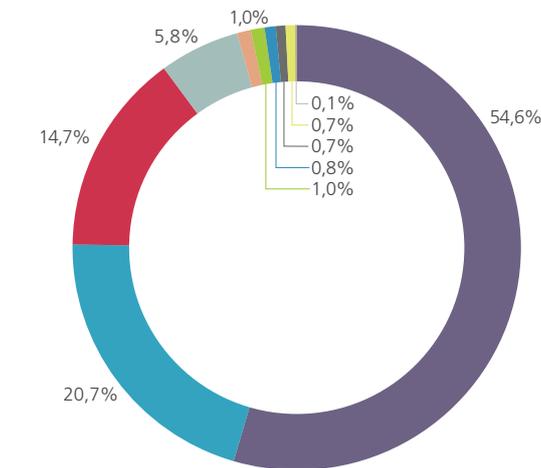


Lien:
Description des catégories d'acquisition à partir du 1.1.2025



Catégories d'acquisitions

Part en % du volume total de 1,5 milliard de contrats ou de commandes passés en 2024



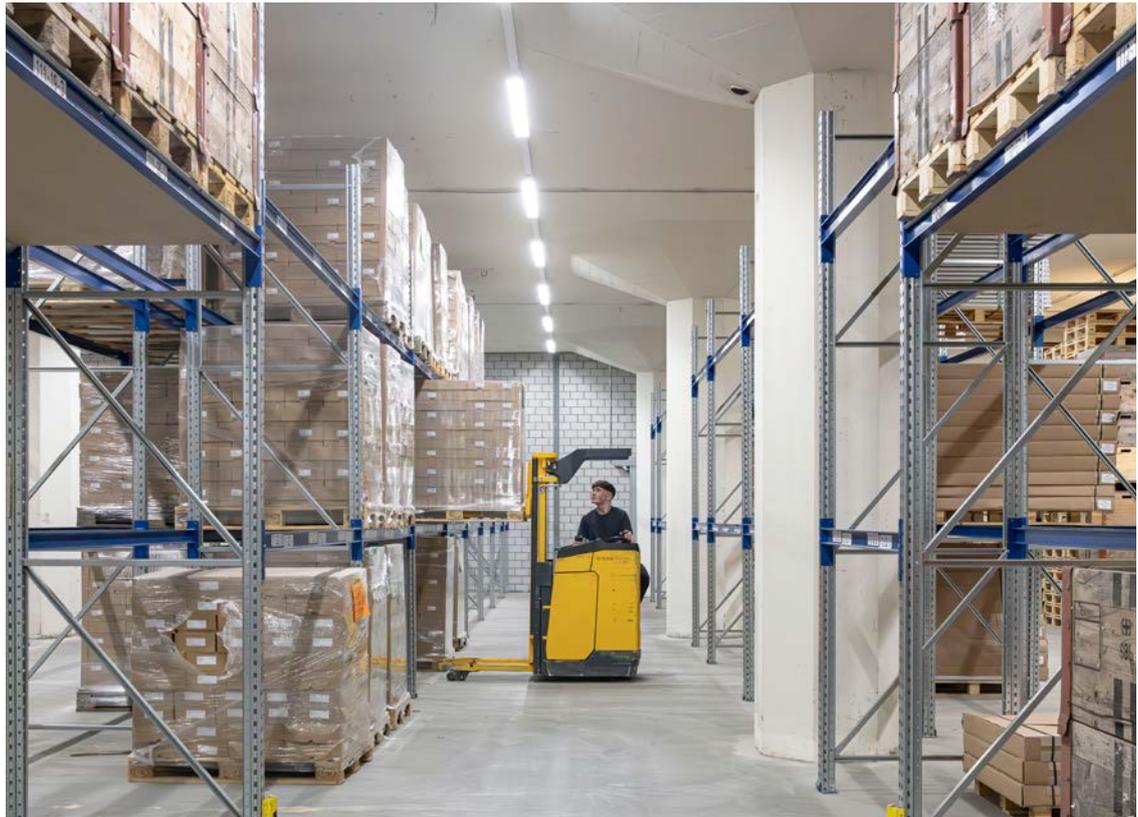
- Services informatiques
 - Constructions civiles
 - Informatiques et moyens de télécommunication*
 - Publications, imprimés et supports d'information de la Confédération
 - Équipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile*
 - Services postaux et courrier diplomatique
 - Technique de photocopie*
 - Bureautique, y compris appareils de présentation, accessoires*
 - Matériel de bureau, y compris papier et consommables pour l'informatique*
 - Services nécessaires à la mise à disposition, à l'exploitation et à l'entretien des biens
- * y compris entretien et de réparation

L'OFCL, service d'achat

En tant que service d'achat central de la Confédération, l'OFCL acquiert des biens et des services liés à des biens pour des clients internes à l'administration fédérale, qui sont tenus de recourir au soutien de l'OFCL. L'office assure la gestion stratégique et opérationnelle des acquisitions en tenant compte des besoins des services demandeurs. L'OFCL définit des normes auxquelles les biens à acheter doivent répondre et propose des catalogues de produits.

L'OFCL acquiert en outre des prestations pour lui-même, c'est-à-dire pour couvrir ses propres besoins ou pour accomplir les tâches qui lui sont confiées. Il s'agit notamment des activités liées à l'acquisition de prestations pour la construction, l'entretien et l'exploitation des immeubles destinés à accueillir le personnel de l'administration fédérale civile. Cela comprend aussi l'acquisition de biens et de services assimilables à des biens afin d'équiper les postes de travail de l'administration fédérale civile. L'OFCL est en outre responsable de l'acquisition et de la distribution des publications fédérales.

Son directeur est également président de la Conférence des achats de la Confédération (CA) et de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage



Déplacement de matériel en stock dans l'entrepôt de la Schwarzenburgstrasse (photo : OFCL)

publics (KBOB), dont l'OFCL héberge les secrétariats. Par ailleurs le secteur Controlling des achats au niveau fédéral est également rattaché à l'OFCL, tout comme le Centre de compétence des marchés publics (CCMP).

Fourniture d'instruments de travail: l'OFCL équipe tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de l'administration fédérale notamment en mobilier et en fournitures de bureau, et fournit des prestations dans les domaines de l'informatique et des télécommunications. L'acquisition centralisée permet, dans ces domaines, de regrouper les achats et de réaliser ainsi des économies d'échelle. Cela contribue à la rentabilité et à la durabilité des acquisitions. Les nouvelles formes de travail transforment sans cesse les besoins en équipement des postes de travail, transformations que l'OFCL doit anticiper dans ses schémas directeurs.

L'OFCL livre à ses clients les articles qu'il a achetés ; il **stocke** la marchandise dans ses propres entrepôts et effectue les **transports** (de même que les déménagements de bureaux) avec ses propres véhicules.

Son champ de compétences englobe aussi les **publications, les boutiques en ligne, les imprimés et les services postaux**. L'office s'occupe de l'acquisition des publications, depuis leur conception jusqu'à leurs versions finales imprimée et électro-

nique. En sa qualité d'éditeur, l'OFCL propose dans sa [boutique en ligne](#) environ 60 000 publications différentes, dont des textes de loi, du matériel pédagogique, des magazines et des livres ainsi que la brochure fort appréciée « La Confédération en bref ». La plupart des publications proposées peuvent être téléchargées sous forme électronique. L'OFCL est également le centre de publication des données, d'impression et d'expédition de l'administration fédérale. Le produit le plus connu dans ce domaine est la brochure des « Explications du Conseil fédéral ».

Dernier point et non des moindres : l'OFCL assure la **fabrication en série des passeports et des cartes d'identité**. C'est lui qui personnalise ces deux titres d'identité avec, dans le cas du passeport, des données biométriques enregistrées sous forme électronique. L'OFCL établit les deux documents sur mandat du Département fédéral de justice et police (DFJP). À cet effet, il assemble les divers composants que des entreprises privées lui fournissent et intègre au passeport les données d'identité des citoyens. L'OFCL assure la sécurité des données qui lui sont transmises tout au long du processus de production. Il établit également les passeports provisoires, les passeports de service et les passeports diplomatiques, ainsi que d'autres documents d'identité et de légitimation.

Organisation du développement durable

Le développement durable à l'OFCL

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) occupe une position centrale dans la mise en œuvre du développement durable au sein de l'administration fédérale. Il endosse un rôle de modèle, tant vis-à-vis du monde économique que du grand public.

GRI 2-3, 2-9, 2-12, 2-13

Lien:
Stratégie de
l'OFCL en matière
de durabilité



Lien:
Rapport de
durabilité de l'OFCL



La stratégie en matière de durabilité

À l'occasion de la publication de son rapport sur la durabilité 2024, l'OFCL présente également une version perfectionnée de sa stratégie en matière de durabilité. En tenant compte des évolutions législatives récentes, en particulier de l'art. 10 de la [loi sur le climat et l'innovation \(LCI\)](#), l'OFCL se fixe également des objectifs concrets en vue de promouvoir le développement durable dans le cadre de ses activités.

La gouvernance en matière de durabilité

L'unité organisationnelle « Développement durable » assume la responsabilité de l'élaboration, du pilotage et de la coordination de la stratégie de durabilité au sein de l'OFCL. Elle rédige le rapport annuel, conseille et soutient les services de l'OFCL chargés d'appliquer les mesures en matière de durabilité, et met en œuvre la gestion des ressources et de l'environnement [RUMBA](#) au sein de l'OFCL. Elle représente également l'OFCL dans différents groupes de travail interdépartementaux et participe à l'élaboration de prises de position sur les objets politiques ou les demandes de renseignement.

À l'OFCL, le développement durable est conçu comme un thème transversal. Afin d'encourager les échanges et le déploiement de la stratégie dans tous ses services, l'office a mis en place dès 2019 une équipe « durabilité », composée de membres de la direction de l'OFCL et chargée des décisions stratégiques en lien avec le développement durable dans l'activité de l'OFCL, ainsi qu'un groupe de travail « durabilité », qui fait le lien entre l'unité organisationnelle « Développement durable » et les divers domaines d'activité de l'OFCL. Ainsi, tous les domaines de compétence de l'OFCL sont impliqués dans le travail en matière de durabilité et reçoivent régulièrement les informations pertinentes.

Le rapport concernant la durabilité

L'OFCL publie chaque année un rapport sur la durabilité, portant sur les réalisations de l'année précédente. La présente édition dresse un état des lieux de la mise en œuvre de la stratégie pour l'année 2024.

Le rapport est structuré autour de quatre domaines d'action : les processus, la société, l'économie et l'environnement. Chaque chapitre met en évidence les aspects pertinents et les progrès réalisés dans les domaines concernés. Le rapport est exclusivement disponible en ligne, au format PDF.





2024

L'OFCL en bref

En 2024, l'OFCL employait

841

collaboratrices et collaborateurs.

La valeur d'acquisition du portefeuille immobilier de l'OFCL s'élève à

9,9 milliards de francs.

Grüezi*

Bonjour*

Buongiorno*

52%

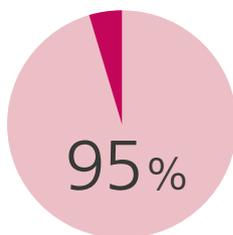
48%

Le volume des achats relevant du domaine de compétence de l'OFCL a atteint

1,5 milliards de francs.

La production des **6 189 460 brochures rouges** et des **5 358 158 bulletins de vote** nécessite en moyenne **350 tonnes de papier** par scrutin. Afin de préserver les ressources, l'OFCL utilise du papier recyclé.

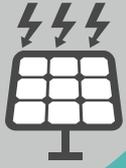
* La diversité linguistique est inscrite dans l'ADN de la Suisse. Le multilinguisme est inscrit comme **priorité dans la stratégie de durabilité de l'OFCL.**



des produits imprimés sont également disponibles au format numérique.

Près de 60 000 documents sont actuellement disponibles, dont la plupart peuvent être imprimés à la demande. Le stock de documents imprimés se limite à environ 2 500 références.





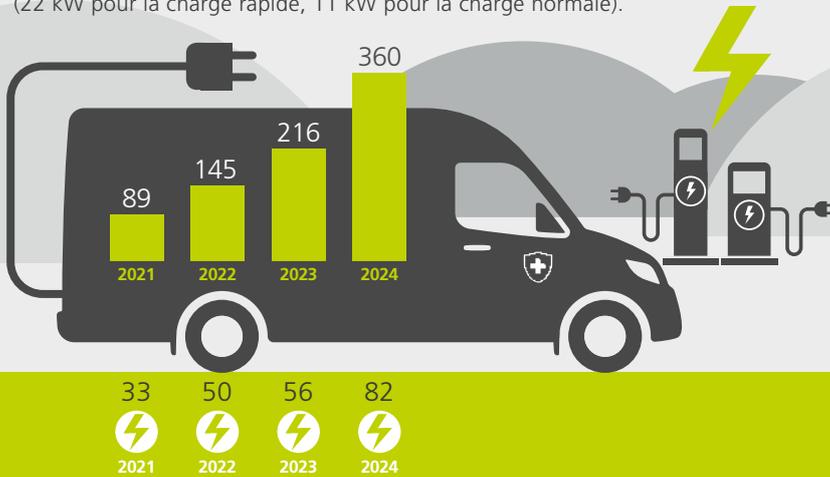
L'OFCL a produit
3,6 GWh
d'électricité au moyen
d'installations photo-
voltaïques en Suisse et à
l'étranger.



Au total,
79 406 m²
de surface de référence
énergétique ont été certifiés
selon le SNBS par l'OFCL, dont
85% au niveau
« Platine ».



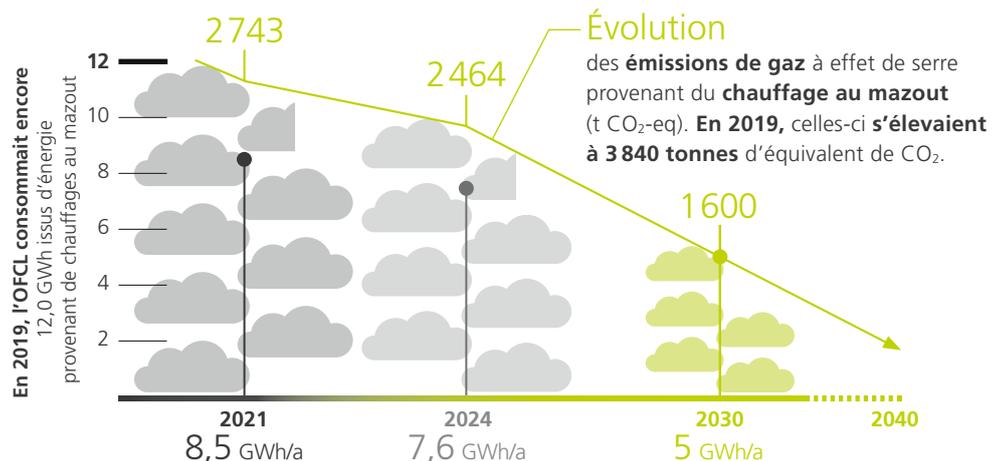
L'OFCL met à disposition **360**
bornes de recharge pour les **véhicules de service électriques**
de l'administration fédérale, réparties sur **82 sites** en Suisse
(22 kW pour la charge rapide, 11 kW pour la charge normale).



Avec une consommation actuelle
de **7,6 GWh**
d'énergie provenant du chauffage
au mazout, l'OFCL est en bonne
voie pour atteindre son objectif de
réduction à 5 GWh par an d'ici 2030.

Quantité d'énergie provenant des
chauffages à gaz (GWh/a):

2020	2022	2024
24,2	19,1	14,4



Sujets clés

- 1. Processus
- 2. Société
- 3. Économie
- 4. Environnement



1. Processus

1.1 Intégration du développement durable

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 11, 12

À l'OFCL, la durabilité est un thème transversal intégré aux processus opérationnels et aux directives.

L'office identifie quelles sont les questions de durabilité essentielles qui se trouvent au cœur de ses principaux processus. Il établit ensuite une matrice de pertinence, qu'il révisé régulièrement.

Pour les principaux aspects de la durabilité, il se réfère à des normes ayant fait leurs preuves et intègre celles-ci dans ses processus. À ces fins, il tient compte des instruments de la KBOB et de la CA.

Il définit lui-même les conditions et le caractère contraignant des normes existantes dans ses directives.

Achats durables

En sa qualité de service d'achat central de l'administration fédérale, l'OFCL attache une importance particulière à l'intégration des principes de développement durable dans les marchés publics. La loi fédérale sur les marchés publics vise à renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés publics en Suisse.

la Commission des achats (CA) pour des achats durables.

L'OFCL œuvre en outre à plus de transparence dans les données relatives aux achats publics. Chaque année, en septembre, le secteur Controlling des achats publie les indicateurs clés dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale. Ces indicateurs servent de base au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération, coordonné par la CA.

Lien:
Stratégie de
l'OFCL en matière
d'acquisitions



La stratégie fédérale en matière d'acquisitions fait des « acquisitions durables » l'un des axes prioritaires. Dans sa propre stratégie d'achats pour la période 2022–2030, l'OFCL expose la manière dont il entend réaliser ses acquisitions et inclut la durabilité parmi ses orientations générales. Il applique par ailleurs les principes directeurs et les recommandations émis par

Conférence sur les marchés publics durables

Le 12 mars 2024 s'est tenue la [quatrième conférence sur les marchés publics durables](#), organisée par la CA et la KBOB, avec le concours de l'Association des communes suisses (ACS), de l'Union des villes suisses (UVS), de l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). L'événement, soutenu par le Service spécialisé des marchés publics écologiques de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), a porté sur différents thèmes liés à la mise en œuvre de la loi fédérale sur le climat et l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique (LCI).



Quatrième conférence sur les achats publics durables
(photo: Larissa Schneider)

¹ Selon l'art. 12, al. 1, let. f et l'art. 41 OILC, ainsi que l'art. 37a, al. 1, Org-OMP



Gestion immobilière durable

Conformément à l'[ordonnance du 5 décembre 2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération \(OILC\)](#), l'OFCL est tenu de tenir compte « de manière équilibrée, dans toutes les phases de la gestion de l'immobilier [construction, aménagement, gestion et exploitation], des trois dimensions du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement » (art. 9, al. 1^{bis}, OILC).

Dans ses [directives concernant la gestion immobilière durable](#), le DFF a décliné cette exigence en onze principes directeurs qui définissent les principaux champs d'action à respecter. Leur mise en œuvre s'appuie

notamment sur les recommandations de la KBOB en matière de [construction](#) et de [gestion immobilière durables](#).

Pour concevoir ses projets de nouvelles constructions et de rénovations en Suisse, l'OFCL s'appuie sur le [Standard de Construction Durable Suisse \(SNBS\)](#). Pour les nouvelles constructions, il vise en règle générale une double certification : SNBS [Minergie-P/A-ECO](#). L'OFCL conçoit et réalise en priorité des projets selon le SNBS et choisit, en complément et en fonction du projet, le label Minergie approprié. La plupart de ses projets de construction tiennent compte des exigences de ces deux labels.

L'engagement de l'OFCL au sein du réseau Construction durable Suisse

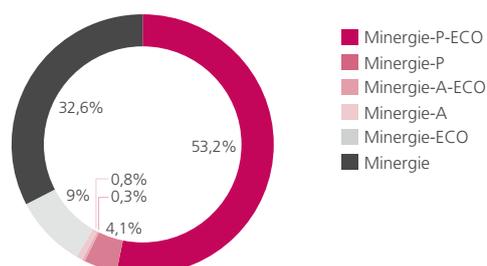
Le réseau Construction durable Suisse (NNBS) édite le standard pour la construction durable en Suisse (SNBS). L'OFCL compte deux représentants au sein de ce réseau. Organisé en association, celui-ci lui sert de plateforme d'échange sur des thèmes d'actualité et lui permet de soutenir, par son savoir-faire, le développement du prestigieux standard de construction SNBS. Le standard SNBS prend en compte les trois dimensions du développement durable, à savoir la société, l'économie et l'environnement. Parmi les thèmes évalués, on compte la protection du climat et l'énergie, la préservation des ressources et la protection de l'environnement, le cycle de vie, l'économie régionale, le bien-être et la santé ainsi que la nature et le paysage. À ce jour, quatre projets de construction ont été certifiés par l'OFCL selon le SNBS. Trois d'entre eux ont obtenu le niveau « Platine », la plus haute distinction, qui requiert une performance équilibrée et aucune note insuffisante dans chacun des trois domaines que sont la société, l'économie et l'environnement.

Bâtiments certifiés selon le standard SNBS

Année	Bâtiment	Niveau	SRE (m ²)	Liens
2019	Guisanplatz 1B, Berne	Platine (5,5–6)	18 127 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Exemple pratique: Guisanplatz 1B Centre administratif de la Guisanplatz 1 à Berne (en allemand uniquement)
2020	Pulverstrasse 11, Ittigen	Or (5–5,4)	12 181 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un nouveau bâtiment administratif, Pulverstrasse 11, Ittigen (en allemand uniquement)
2022	Eichenweg 3, Zollikofen	Platine (5,5–6)	25 573 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Campus de Zollikofen: la durabilité comme principe directeur
2023	Eichenweg 5, Zollikofen	Platine (5,5–6)	23 525 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Multiples distinctions pour le centre administratif de la Confédération à Zollikofen Exemple pratique: bâtiment administratif de Zollikofen
Total			79 406 m²	

Les bâtiments de la Guisanplatz 1B et Eichenweg 3 et 5 ont en outre obtenu la certification Minergie-P-ECO.

Surface de référence énergétique (SRE) certifiée Minergie – Total : 361 782 m²



Minergie-P-ECO	193 341 m ²	53,2%
Minergie-P	14 892 m ²	4,1%
Minergie-A-ECO	1 066 m ²	0,3%
Minergie-A	2 937 m ²	0,8%
Minergie-ECO	32 741 m ²	9%
Minergie	118 537 m ²	32,6%

En 2024, un autre bâtiment en Suisse a obtenu la certification Minergie. La même année, l'ambassade de Suisse à Singapour est devenue le premier bâtiment fédéral situé à l'étranger à être certifié Minergie-A. La possibilité d'obtenir une telle certification pour des projets de construction à l'étranger doit être évaluée au cas par cas, en tenant compte notamment de la taille du projet ainsi que des conditions spécifiques au site, notamment climatiques.



1. Processus

1.2 Communication et engagement des parties prenantes

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 12, 17

GRI 2-28, 2-29

Lien:
Chapitre
«développement durable à l'OFCL»



L'OFCL montre à son personnel, au public ainsi qu'au monde politique qu'il agit en respectant les principes de durabilité, et il y associe les parties prenantes concernées

Il communique activement et de manière ciblée sur les aspects durables de ses stratégies et de ses projets. Pour ce faire, il privilégie les communiqués de presse, la communication en ligne, les documentations sur les constructions, ainsi que d'autres publications ou des vidéos.

Il publie un rapport annuel concernant la durabilité, en se fondant sur les directives de la Global Reporting Initiative (GRI)², et intègre les parties prenantes dans la définition des priorités stratégiques.

Relations de l'OFCL avec ses parties prenantes

L'OFCL entretient des liens étroits avec ses parties prenantes et mise sur des relations partenariales solides. Il prend des mesures ciblées pour intégrer les groupes d'intérêt dans ses processus décisionnels, notamment par le biais de consultations des offices

sur des objets politiques³ relevant de sa compétence, de procédures de consultation, ou encore par l'implication directe des riverains dans les projets de construction.



Commissions, groupes d'experts et plateformes

L'OFCL siège dans de nombreuses commissions et groupes d'experts à l'échelle de l'administration fédérale. Il assume également la présidence de deux organes centraux: la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et la Conférence des achats de la Confédération (CA). Il prend part à des plateformes réunissant les trois niveaux étatiques ainsi qu'à des dialogues sectoriels avec des associations économiques, et collabore à plusieurs groupes d'experts au niveau européen.

Exemples de groupes et plateformes :

- Groupes spécialisés de la KBOB, dont le groupe Construction durable
- Groupe de travail de la CA pour les achats publics durables
- Direction du Réseau Construction durable Suisse (NNBS) et groupe de pilotage du standard de Construction durable Suisse (SNBS)

- Plusieurs commissions de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
- Divers groupes de travail (interdépartementaux), notamment sur la politique en faveur des personnes handicapées, la lutte contre la corruption et la culture du bâti
- Plateforme de données des écobilans dans la construction
- Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics (IAöB)
- Association simap.ch, la plateforme d'achat des pouvoirs publics
- Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP)
- Guide pour les marchés publics TRIAS

Participation aux groupes d'experts de la Commission européenne⁴

- Comité des produits de construction
- Groupe d'experts sur l'acquis du Règlement Produits de Construction (RPC)

² www.globalreporting.org

³ Parmi les objets politiques récurrents figurent le budget, incluant un plan intégré des tâches et des finances ou une convention de prestations, le message sur l'immobilier, les interventions parlementaires.

⁴ Dans le cadre de travaux en cours au niveau européen concernant les produits de construction, l'OFCL prend activement part aux travaux des instances compétentes. Cette participation vise à contribuer à l'élaboration des futures réglementations européennes, tout en garantissant l'équivalence – actuelle et future – entre la législation suisse et le droit européen dans ce domaine.



Même les chiens ont bien toléré les vibrations générées par les camions (photo : OFCL)



Séance d'information pour le personnel de nettoyage au Palais fédéral (photo : OFCL)

Lien:
Vidéo journée
d'information sur le
projet de géothermie
à Macolin (en alle-
mand uniquement)

En déplacement dans treize villes et communes pour le projet de géothermie de Macolin

Dans le cadre du projet de géothermie destiné à approvisionner le Centre national du sport de Macolin en chaleur géothermique, l'OFCL a organisé une vaste campagne d'information en amont des études de terrain. Le futur système géothermique, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2029, permettra de réduire de plus de 90 % les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation du site, soit une baisse de plus de 1300 à environ 70 tonnes d'équivalents CO₂ par an.

Dès la phase préparatoire, l'OFCL a multiplié les échanges avec les autorités locales. Moins d'un an avant le début des mesures, plusieurs séances d'information ont été organisées à l'intention des communes municipales et bourgeoises de la région. Ces rencontres ont permis de recueillir les préoccupations des exécutifs locaux et d'informer la population sur le déroulement des études souterraines, un domaine inédit pour de nombreuses personnes. Des dépliants ont été distribués à l'ensemble des habitants concernés, et un site Internet dédié a permis de suivre l'état d'avancement du projet. Lors du lancement des mesures sur le terrain, les personnes intéressées ont pu assister à des démonstrations réelles des équipements (camions vibreurs, appareils de mesure, etc.). Le public était nombreux à cette occasion.

Pendant plusieurs semaines, trois camions vibreurs ont circulé dans treize villes et communes afin de collecter des milliers de données souterraines. Un bateau a également été utilisé pour les mesures effectuées sur le lac de Biemme. Seule une mesure a été perceptible dans un rayon de 50 à 100 mètres et pendant une trentaine de secondes. Grâce à une coordination rigoureuse avec les autorités, les groupes d'intérêt, les propriétaires fonciers et les riverains, aucun dommage ni incident n'a été signalé pendant la phase de mesure.

Palais du Parlement – Notre engagement pour la préservation des aménagements intérieurs historiques

Le Palais fédéral à Berne est très fréquenté : en plus des députés et des collaborateurs des services parlementaires, il reçoit chaque année environ 200 000 visiteurs.

Afin de préserver aussi longtemps que possible les aménagements intérieurs historiques, l'OFCL a déployé un ensemble de mesures de sensibilisation à l'adresse des utilisateurs et du personnel de nettoyage. Un traitement soigneux du mobilier, parfois fragile, est particulièrement important lors des visites guidées et des grands événements.

Des recommandations spécifiques ont été établies par le service de l'OFCL spécialisé dans les aménagements intérieurs historiques. Diffusées sous forme de dépliants aux différents groupes d'utilisateurs du bâtiment, elles contiennent des recommandations visant à prévenir les dommages au mobilier et attirent l'attention sur les éléments particulièrement sensibles.

Les produits de nettoyage classiques pouvant causer des dommages irréversibles aux surfaces historiques, une demi-journée d'information a été organisée à l'intention du personnel de nettoyage. À cette occasion, un restaurateur de meubles et une restauratrice spécialisée dans le cuir ont présenté les différents types de surfaces présentes dans le bâtiment du Parlement et les précautions à respecter. Cette initiative visait à fournir des connaissances pratiques ainsi qu'à répondre aux questions concrètes sur les produits et le matériel de nettoyage.



1.3 Numérisation

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9

L'OFCL tire activement parti des chances offertes par la numérisation.

Il examine régulièrement si ses processus relatifs à l'exploitation du potentiel offert par le numérique sont conçus de manière adéquate et ciblée. Si nécessaire, il les adapte.

Il intègre des méthodes de travail numériques dans ses projets pilotes, telles que le bâti immobilier modélisé (BIM : building information management).

SIG IMMO de l'OFCL : des bases numériques pour des décisions durables

En 2023, l'OFCL a lancé l'initiative stratégique « SIG IMMO OFCL », visant à intégrer les systèmes d'information géographique (SIG) à la gestion du portefeuille immobilier fédéral. Il s'agit d'une plateforme qui met en réseau des sources de données internes et externes, améliore la qualité des données et facilite l'accès aux informations spatiales pertinentes pour la prise de décision. En 2024, l'accent a été mis sur la constitution d'un inventaire immobilier centralisé, regroupant la géométrie et les principales caractéristiques des bâtiments et des biens-fonds.

Ce système soutient des processus décisionnels durables grâce à une base de données améliorée et permet une utilisation plus efficace des ressources. Pour 2025, une extension de la plateforme est prévue pour intégrer les projets de construction ainsi qu'un inventaire des surfaces végétalisées. La forte demande – 61 utilisateurs au

sein de l'OFCL et des demandes émanant d'autres unités administratives – témoigne de la valeur ajoutée de cette solution numérique pour une gestion immobilière moderne, durable et axée sur les données.



Enveloppes de bâtiments en 3D dans l'inventaire des biens immobiliers SIG de l'OFCL (source : SIG OFCL)

Numérisation des publications

L'OFCL est responsable de l'édition, de la distribution et de la gestion stratégique des publications officielles et des imprimés. Il organise en outre la publication des documents dont la loi exige qu'elles soient envoyées aux citoyens et citoyennes sous format papier (p. ex. le matériel de vote). Lorsqu'une publication est planifiée, l'OFCL évalue la pertinence d'une version imprimée. Près de 60 000 documents sont actuellement disponibles, dont la plupart peuvent être imprimés à la demande. En 2024, environ 95 % des publications étaient disponibles en format numérique. Le stock de documents imprimés qui

peuvent être commandés via la [boutique en ligne](#) se limite à environ 2 500 références.

Les possibilités de réduire la consommation de papier ont déjà été largement exploitées ces dernières années. Environ 70 % de la consommation annuelle de papier concerne la production du matériel de vote et des enveloppes destinées à l'administration fédérale.

Actuellement, 71 % du papier utilisé est certifié FSC. Le passage à des enveloppes fabriquées exclusivement à partir de matériaux recyclés a permis d'augmenter la part de papier recyclé, de 35 % à 50 %.

1. Processus

1.4 Innovation

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9

L'OFCL établit ses processus de sorte à encourager l'innovation.

Il fait en sorte de détecter les changements à temps et promeut les solutions innovantes au travers de sa culture des discussions ouvertes et de ses méthodes de travail agiles.

Dès l'étape de définition des besoins, il est disposé à acquérir des biens, des services et des prestations de construction durables, innovants ou différents. Afin de promouvoir les innovations durables, il peut appliquer des instruments relatifs aux acquisitions, tels que les appels d'offres fonctionnels, les concours et les mandats d'étude parallèles, la possibilité de soumettre des variantes, la procédure de dialogue ou la méthode à deux enveloppes.

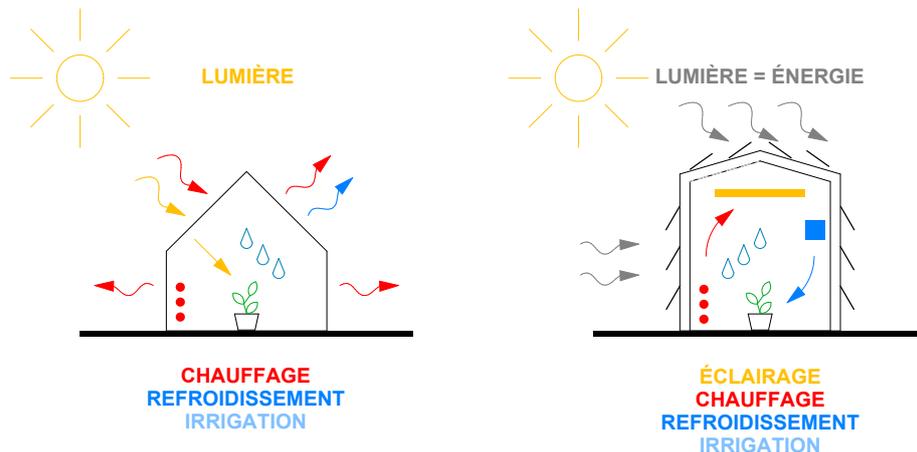
Il met en oeuvre des projets pilotes innovants.

Une serre pour la recherche – Rénovation et agrandissement des serres d'Agroscope Reckenholz

Les serres et bâtiments d'exploitation sur le site de serres d'Agroscope à Reckenholz ont atteint la fin de leur cycle de vie. Les serres classiques seront remplacées par des chambres de recherche entièrement fermées, écoénergétiques et climatisés.

Le projet de construction est conçu selon les critères Minergie-ECO et SNBS. Les toitures et façades des serres seront équipées de panneaux photovoltaïques. L'eau de pluie collectée sur les toits sera réutilisée pour l'irrigation des plantes, ce qui permettra de couvrir une partie des besoins en eau et en électricité par une production propre.

Dans une serre de recherche, il est essentiel de disposer de conditions climatiques aussi contrôlées et constantes que possible. Dans une serre classique, la lumière du soleil est modulée par un système d'ombrage en fonction de l'ensoleillement. Selon la température souhaitée pour les essais, les cabines doivent être fortement refroidies. Cependant, à cause de l'isolation insuffisante, la chaleur ou le froid s'échappent vers l'extérieur. À l'inverse, les nouvelles serres transforment, via des installations photovoltaïques, la lumière solaire en électricité, qui est utilisée pour l'éclairage des plantes et le refroidissement. Une enveloppe de bâtiment hautement isolée permet de préserver de l'énergie. L'éclairage artificiel peut simuler à 100 % la lumière naturelle, de sorte que le cycle annuel peut être réglé individuellement pour chaque cellule.



À gauche : serre classique ; à droite : serre innovante (illustration : Steiger Concept SA)



2. Société

2.1 Collaborateurs et collaboratrices

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 4, 5, 8, 10

GRI 2-7, 401-1, 404-1,
405-1, 406-1

En matière de personnel, l'OFCL pratique une stratégie (stratégie RH) moderne et conforme aux objectifs de la Confédération.

Il garantit que les compétences de son personnel sont à jour, et encourage la formation et le perfectionnement. Il offre à ses collaborateurs et à ses collaboratrices des perspectives de développement professionnel adéquates.

Il promeut l'égalité des chances ainsi que la bonne gestion des générations, et s'engage en faveur de la relève.

Il pense à l'avenir et suit le rythme de l'évolution démographique ainsi que le changement des valeurs de ses collaborateurs et collaboratrices.

Sa stratégie RH regroupe les objectifs et les mesures en la matière.

La stratégie RH

En matière de ressources humaines, l'OFCL intègre les enjeux sociétaux de durabilité à travers les axes suivants : conduite et compétences managériales, attractivité de l'employeur, développement personnel, promotion des talents et planification de la relève, femmes cadres, santé et sécurité au travail, transformation numérique et diversité linguistique.

Le personnel de l'OFCL

En 2024, l'OFCL employait en moyenne 841 collaborateurs, auxquels s'ajoutaient treize apprentis et quatre stagiaires universitaires. Au cours de l'année sous revue, les collaborateurs de l'OFCL représentaient 2,24 % du personnel de l'administration fédérale.

L'évolution démographique a des effets de plus en plus marqués sur le monde du travail et représente un défi tant pour l'administration fédérale que pour l'OFCL. De nombreux collaborateurs issus des classes d'âge les plus nombreuses partiront à la retraite au cours des prochaines années. Pour faire face à ce changement, la gestion des connaissances et une planification proactive de la relève revêtent une importance croissante afin d'assurer la transmission des savoirs et une transition en douceur.



Collaborateurs de l'OFCL au travail (Photos : OFCL)



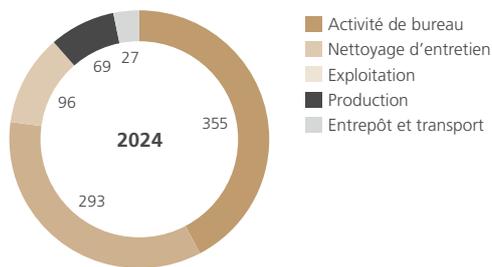
	2022	2023	2024
Collaborateurs	887	868	841
Équivalents plein-temps (EPT)	679	673	659
Apprentis	16	15	13
Stagiaires de haute école	5	4	4
Stagiaire « Expérience du monde du travail »	0	1	0
Fluctuation brute*	79	87	68
Fluctuation nette**	46	50	42
Fluctuation brute* en %	9	10	8
Fluctuation nette** en %	5	6	5

Les indications du présent chapitre ressortent du [rapport sur la gestion du personnel 2024](#). Les chiffres relatifs aux collaborateurs et aux équivalents plein-temps (EPT) s'entendent hors stagiaires et apprentis. Sauf indication contraire, les données se réfèrent au nombre de personnes (Head Count; HC) et non de ETP, en moyenne annuelle.

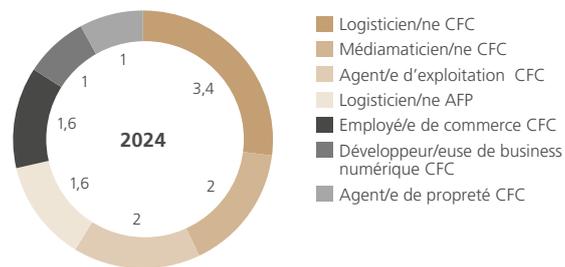
*Tous les départs

** Départs en raison d'un changement de poste.

Répartition par domaine d'activité

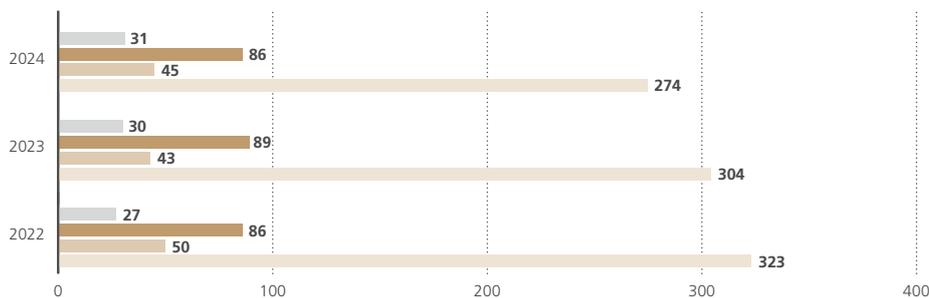


Formation des apprentis (moyenne annuelle)



Répartition par sexe et niveau hiérarchique

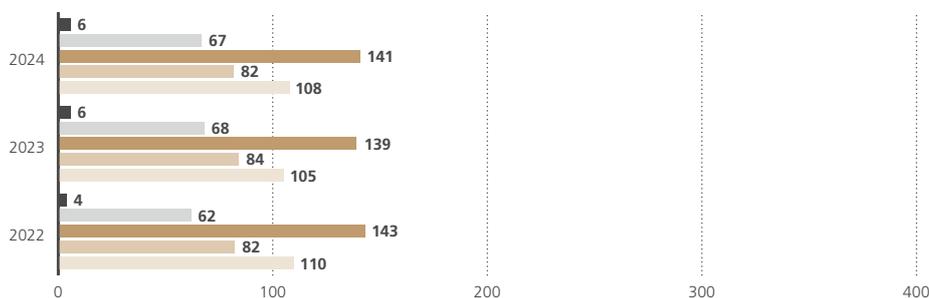
Total 2024 :
436



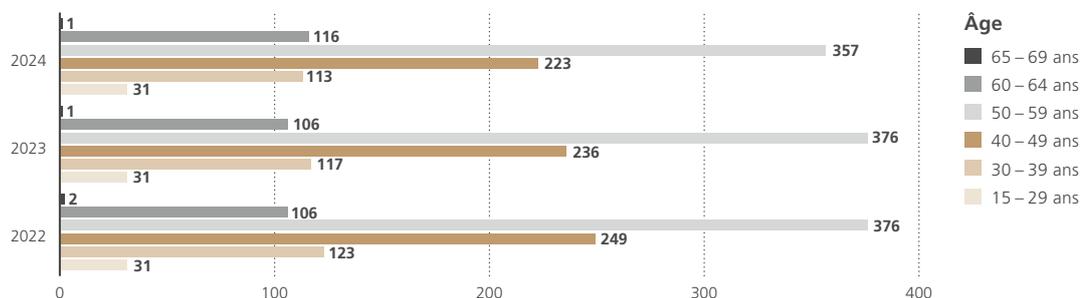
Fonction de cadre / classe de salaire

- cadres supérieurs / CS 30-38
- cadres moyens / CS 24-29
- cadres inférieurs / CS 18-23
- cadres débutants / CS 12-17
- sans fonction de cadre / CS 01-11

Total 2024 :
404



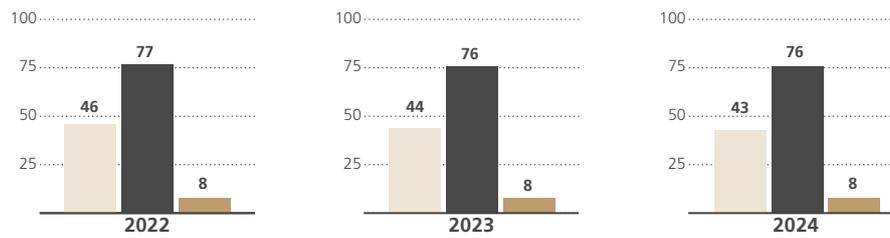
Répartition par tranche d'âge



- #### Âge
- 65-69 ans
 - 60-64 ans
 - 50-59 ans
 - 40-49 ans
 - 30-39 ans
 - 15-29 ans



Temps partiel



- Pourcentage de collaborateurs ayant un taux d'occupation < 90% [%]
- Pourcentage de femmes ayant un taux d'occupation < 90% [%]
- Pourcentage d'hommes ayant un taux d'occupation < 90% [%]

Travail mobile

Collaborateurs de l'OFCL, y compris le personnel de nettoyage

Collaborateurs de l'OFCL, à l'exclusion du personnel de nettoyage

	2022		2023		2024	
Jours théoriques (8,3 h/j)	172 541	133 673	169 714	133 028	166 615	132 632
Travail mobile (jours)	35 951	35 949	29 944	29 940	27 972	27 969
Travail mobile (%)	21 %	27 %	18 %	23 %	17 %	21 %

Formation et perfectionnement

	2022		2023		2024	
Jours théoriques (8,3 h/j)	172 541	133 673	169 714	133 028	166 615	132 632
Formations initiales ou continues (jours)	1 326	1 111	1 300	1 135	1 008	942
Formations initiales ou continues (%)	0,77 %	0,83 %	0,77 %	0,85 %	0,61 %	0,71 %

* Le chiffre recouvre les jours de formation et de perfectionnement et les contingents relatifs aux conventions de formation et aux formations linguistiques.

Discrimination et mesures correctives

Aucun cas de discrimination n'a été signalé en 2024.

2. Société

2.2 Prévention de la corruption

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 16

GRI 205-2

Lien:
Prévention de
la corruption**L'OFCL soutient activement la campagne de prévention de la corruption menée par la Confédération. Il tient également compte des risques spécifiques liés aux domaines de la construction et des achats.**

Il applique le « Code de comportement du personnel de l'administration fédérale visant à prévenir les conflits d'intérêts et l'utilisation abusive d'informations non rendues publiques ». Il élabore les règles et les précisions complémentaires qui s'avèrent nécessaires.

Le personnel de l'OFCL qui travaille dans le domaine des achats signe une déclaration d'impartialité.

Il s'engage ainsi à se retirer du projet s'il entretient des liens particulièrement étroits avec un soumissionnaire.

Dans sa gestion des risques, l'OFCL a classé la corruption dans sa catégorie la plus élevée sur le plan des dommages et lui accorde la plus grande attention. Les mesures et les objectifs concrets, afin de réduire la probabilité que ce genre de situation survienne, sont définis.

La Suisse s'est engagée au niveau international dans la lutte contre la corruption en ratifiant plusieurs conventions. À l'échelon national, diverses bases légales ont été révisées ou créées afin de lutter plus efficacement contre la corruption, notamment les dispositions pénales incriminant la corruption et le droit des marchés publics.

Les activités de l'OFCL en matière de prévention de la corruption dans l'administration fédérale

Le groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption (GTID), actif depuis 2008 sous l'égide du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est un des principaux acteurs de l'administration fédérale en matière de prévention de la corruption. L'OFCL est représenté au sein du GTID et de son comité restreint. Celui-ci élabore actuellement la nouvelle stratégie 2025–2028, qui prendra la suite de la [stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021–2024](#). La nouvelle stratégie mettra l'accent sur la lutte contre la corruption dans l'administration fédérale dans les domaines particulièrement exposés ou sensibles et sur la réduction de la vulnérabilité à la corruption des entreprises suisses à l'étranger. La stratégie repose sur quatre piliers : prévention, détection, répression et dimension internationale. Elle constitue un instrument de coordination et de communication : en interne, pour ancrer les objectifs et les mesures au sein de l'administration fédérale ; en externe, pour consolider l'image de la Suisse comme un pays à haute intégrité. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de suivi, le GTID prend en compte les résultats de l'évaluation de la stratégie précédente menée de façon indépendante par le Contrôle fédéral des finances.

Prévention de la corruption dans les marchés publics de la Confédération

La prévention fait partie intégrante du droit des marchés publics, domaine à haut risque de corrup-

tion. La législation sur les marchés publics a notamment pour but de promouvoir une concurrence équitable par des mesures contre la corruption. Elle permet désormais aux pouvoirs adjudicateurs de prendre des sanctions contre les soumissionnaires coupables de corruption, par exemple en les excluant des appels d'offres pendant plusieurs années. La loi sur le personnel de la Confédération, l'ordonnance sur le personnel de la Confédération et le code de comportement de l'administration fédérale règlent les obligations des collaborateurs de l'administration fédérale, les sensibilisent et leur indiquent comment ils doivent se comporter dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, les personnes impliquées dans des processus d'achat ou de décision bénéficient d'une tolérance zéro en matière d'acceptation de dons et d'autres avantages. Elles sont également tenues de refuser tout avantage, même de faible importance ou conformes aux usages sociaux. Les mesures prises par les services d'achat centraux pour prévenir la corruption sont également présentées dans le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération. La Conférence des achats de la Confédération (CA) fournit une liste d'instruments pour lutter contre la corruption dans les marchés publics.

Prévention de la corruption à l'OFCL

En tant qu'office responsable des constructions et des acquisitions au volume d'achats important, l'OFCL attache une importance particulière à la prévention de la corruption. Tout le personnel de l'OFCL disposant d'un compte d'utilisateur suit chaque année un module de formation en ligne sur la corruption.



2. Société

2.3 Diversité linguistique

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 10

GRI 405-1

L'OFCL tient dûment compte du plurilinguisme de la Suisse.

Il promeut la diversité linguistique et son personnel dispose de bonnes, voire de très bonnes connaissances dans au moins une langue officielle.

Des cours de langues et des tandems linguistiques permettent à chacun de développer ses compétences linguistiques.

Les communications de l'office s'effectuent au minimum en français et en allemand. Les publications sont, elles, en règle générale trilingues (français, allemand et italien).

La répartition des langues au sein de l'OFCL

Près d'un tiers des collaboratrices et des collaborateurs ont une langue première autre que l'une des langues nationales, en particulier dans le secteur du nettoyage. La répartition des langues nationales à l'OFCL s'écarte des fourchettes fixées à l'art. 7, al. 1, de l'ordonnance sur les langues (allemand : 68,5 à 70,5 % ; français : 21,5 à 23,5 % ; italien : 6,5 à 8,5 % ; romanche : 0,5 à 1,0 %). La part de germanophones est supérieure, tandis que celles des autres langues nationales sont inférieures à ces fourchettes. Pour remédier à ce déséquilibre, diverses mesures ont également été prises en 2024 afin de promouvoir le multilinguisme au sein de l'OFCL.

Mesures de promotion du multilinguisme à l'OFCL

Afin de permettre aux collaborateurs et aux collaboratrices d'améliorer leurs compétences linguistiques dans les quatre langues nationales de la Suisse, il leur a été offert la possibilité de suivre, tout au long de l'année, des cours de langue internes et externes. En outre, des tandems linguistiques sont organisés pour les per-

sonnes intéressées. Le groupe de travail sur le multilinguisme de l'OFCL a en outre organisé deux événements. En juin s'est tenu l'événement « Culture et langue », au cours duquel des malentendus et les préjugés entre les quatre régions linguistiques de la Suisse ont été abordés et discutés. En septembre, les Journées du multilinguisme ont été célébrées à l'OFCL à travers des affiches, des menus de midi adaptés et un petit quiz.



Dépliant « Culture et langue » (photo: OFCL)

Représentation des communautés linguistiques⁵

	2022		2023		2024	
Allemand	55,4 %	92,2 %	54,6 %	91,1 %	55,5 %	90,6 %
Français	3,3 %	5,5 %	3,6 %	6,0 %	5,8 %	6 %
Italien	0,9 %	2,0 %	1,4 %	2,3 %	2,6 %	2,8 %
Romanche	0,2 %	0,4 %	0,3 %	0,5 %	0,6 %	0,6 %
Autres langues	40,2 %	–	40,1 %	–	35,5 %	–
Total						

Les proportions de langues premières

Les proportions des langues nationales⁶

⁵ Hors apprentis et stagiaires

⁶ Le calcul de la part des langues nationales prend en compte les collaborateurs de toutes les nationalités qui appartiennent à l'une des quatre communautés linguistiques de Suisse (allemand, français, italien et romanche). Les chiffres correspondent à ceux du [rapport sur la gestion du personnel 2024](#).

2. Société

2.4 Gestion de la santé au travail

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 3, 8

GRI 403-1, 403-2, 403-4
bis 403-7, 403-9, 403-10

Lien:
Gestion de la santé
au travail (OFPER)

À l’interne, ainsi qu’au niveau des immeubles et des achats, l’OFCL accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de son personnel ainsi qu’à l’aptitude à l’emploi de ses ouvrages.

Il met en oeuvre les exigences en vigueur en matière de gestion de la santé au travail.

Sur les chantiers, les mandataires en exigent également l’application.

Les bâtiments et les produits acquis sont sûrs, aptes à l’emploi et ne présentent pas de risque sanitaire.

Lorsque cela s’avère judicieux et nécessaire, l’OFCL élabore ses propres règles et veille à ce qu’elles soient appliquées non seulement à l’échelle de l’office, mais aussi à celle des mandataires.

Mesures de promotion de la santé

L’OFCL veille activement à la santé de ses collaborateurs. Dans le cadre de la promotion de la santé, sont organisées chaque année différentes mesures visant à favoriser leur santé. En cas d’absence pour raisons de santé, la gestion interne des cas coordonne la réinsertion sur le lieu de travail et conseille tant les collaborateurs que les supérieurs hiérarchiques.

L’année 2024 a débuté de manière active avec le « défi du podomètre ». Répartis en équipes de cinq personnes, les collaboratrices et les collaborateurs ont accumulé autant de pas que possible et parcouru virtuellement la Suisse pendant un mois, atteignant un total de 30 millions de pas, soit en moyenne 12 000 pas par jour et par personne. L’action a été accompagnée d’un exposé sur les bienfaits de la marche régulière pour la santé.

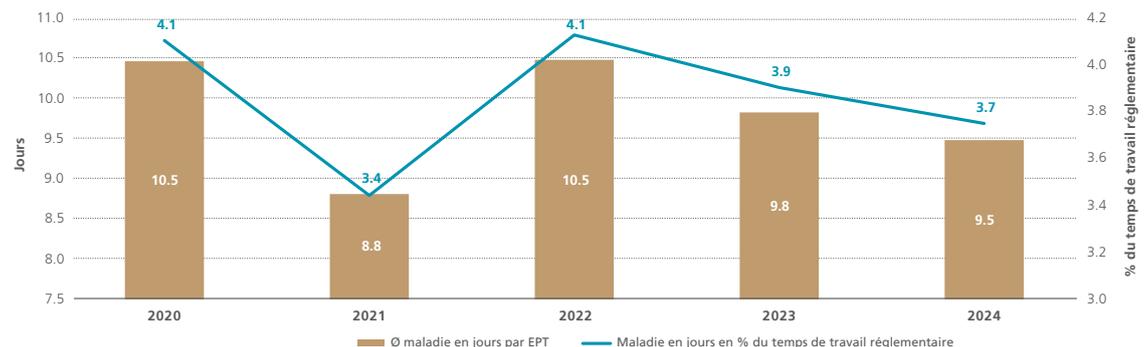
D’autres événements sportifs ont jalonné l’année. Les collaborateurs ont eu la possibilité de participer, pendant leur temps libre, à diverses manifestations sportives telles que le B2Run de Berne et l’action



Action « bike to work » (photo: OFCL)

« bike to work », ou encore à des randonnées estivales et hivernales. En fin d’année, un exposé sur la santé psychique à la cinquantaine a été organisé, abordant les moyens de surmonter d’éventuelles crises existentielles à cette étape de vie.

Absences pour cause de maladie⁷



⁷ Hors apprentis et stagiaires



Sécurité au travail et protection de la santé

Lien:
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

La sécurité au travail et la protection de la santé (ST/PS) visent à préserver et à promouvoir la santé de l'ensemble du personnel. L'objectif fondamental est que chacune et chacun puisse rentrer chez soi indemne et en bonne santé à la fin de sa journée de travail.

En 2024, le domaine ST/PS de l'OFCL a connu plusieurs évolutions importantes. Les efforts se sont notamment concentrés sur la formation du personnel et sur la révision complète du manuel ST/PS, qui définit la manière dont les dix éléments clés recommandés par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) sont mis en œuvre à l'OFCL.

Le domaine ST/PS ne se limite pas aux audits connus du personnel, comme ceux décrits dans le rapport de durabilité 2023. Il comprend également la formation continue du personnel, le droit pour le personnel d'être consulté – par exemple sur l'acquisition d'équipements de travail ou de vêtements professionnels –, le devoir d'information des supérieurs hiérarchiques, la tenue de cours et le droit pour toute personne, de dire « STOP » lorsqu'une situation est jugée dangereuse. Tous ces éléments sont détaillés dans le manuel ST/PS.

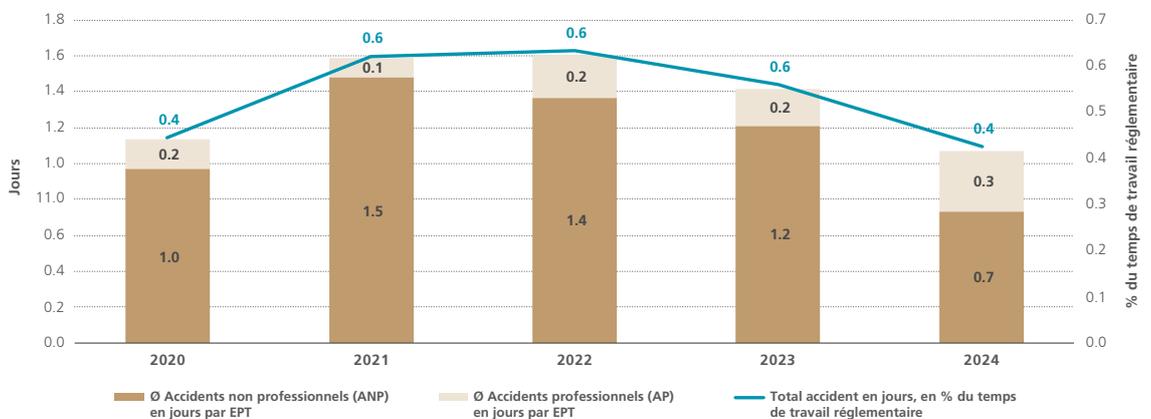
Outre l'analyse des causes en cas d'accident, des mesures de prévention sont également mises en œuvre, comme l'identification des dangers ou la mise en place de campagnes d'information. Les enquêtes pour identifier les dangers font partie des tâches les plus importantes d'un spécialiste ST/PS. Ce travail se déroule toute l'année dans tous les secteurs de l'OFCL.



Affiche de la campagne sur la sécurité au travail en hiver (Image: OFCL)

Parmi les actions menées, une campagne spécifique sur la sécurité au travail en hiver a été lancée à l'automne 2024. Elle visait à sensibiliser l'ensemble du personnel aux risques accrus durant la saison hivernale et à rappeler les bons réflexes pour les réduire.

Absences pour cause d'accident⁸



⁸ Hors apprentis et stagiaires



3. Économie

3.1 Achats durables

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 12

GRI 2-6

Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs économiques, écologiques et sociaux.

Sur le plan des achats, il tient systématiquement compte de tous les aspects de la durabilité et adjuge les marchés aux soumissionnaires ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

En définissant des critères de qualité comme critères d'adjudication, l'OFCL encourage la concurrence fondée sur la qualité parmi les soumissionnaires. Les critères de qualité prennent en compte, dans la mesure du possible, les particularités de l'économie suisse.

Lorsqu'il effectue un appel d'offres, l'OFCL fait en sorte de permettre aux petites entreprises actives uniquement sur le marché intérieur de soumettre une offre sans grandes difficultés. C'est la raison pour laquelle il renonce aux preuves coûteuses, comme les contrôles techniques dispendieux, qui ne constituent pas une condition essentielle pour l'obtention du marché.

Il encourage les plateformes qui collectent les documents ou les produits déjà vérifiés.

Achats publics durables au sein de l'administration fédérale centrale

Lien:
Durabilité des
marchés publics (CA)



La loi fédérale sur les marchés publics (LMP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 exige une meilleure prise en compte de la durabilité dans les marchés publics en Suisse.

L'OFCL soutient la CA et la KBOB dans la mise en œuvre de la [plateforme de connaissances sur les marchés publics responsables \(PAP\)](#). Celle-ci constitue un ouvrage de référence pour les questions relatives aux marchés publics durables. Elle est à la disposition des services d'achat intéressés de tous les échelons fédéraux.

Lien:
Plateforme de
connaissances sur
les achats publics
responsables (PAP)



L'administration fédérale doit faire figure d'exemple en ce qui concerne son comportement de consommation et dans la gestion des fonds publics qui en découle. C'est ce que le Conseil fédéral retient dans la [stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions](#) pour la période allant de 2021 à 2030. Au chapitre 6.3.2, cette stratégie définit les objectifs en matière d'acquisitions durables.

Les services d'achat centraux de la Confédération – l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'OFCL et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC) – établissent un [rapport annuel conjoint sur leurs acquisitions](#) (publié au mois de septembre).

Les [principes directeurs et les recommandations de la CA](#) pour des achats publics durables de marchandises et de services servent de base à la réalisation d'acquisitions durables à tous les échelons de l'État fédéral. Pour appliquer la durabilité en matière de gestion immobilière et de construction, la KBOB met différents instruments à la disposition de ses membres.

Les indicateurs relatifs aux acquisitions font l'objet d'un [set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale](#), rédigé annuellement en septembre. Le chapitre 4.2 du set de reporting fournit des informations sur la manière de mettre en œuvre les principes directeurs et les recommandations pour des achats publics durables dans les services d'achat centraux.

Achats publics durables à l'OFCL

Les trois chapitres suivants présentent les résultats du set de reporting concernant le controlling des achats 2024 sur la prise en compte des aspects sociaux et écologiques ainsi que des coûts du cycle de vie lors d'achats relevant de la responsabilité de l'OFCL.

Les résultats montrent que la plupart de ces derniers respectent des exigences économiques et sociales, et tiennent compte des coûts du cycle de vie.

3.2 Aspects sociaux dans les marchés publics

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 8, 12

GRI 403-7, 414-2

Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs sociaux et s'engage pour des conditions de travail équitables chez ses fournisseurs.

Sur le plan des achats, il exige de la part des soumissionnaires une attestation signée confirmant qu'eux-mêmes, leurs filiales et leurs sous-traitants respectent les conditions de travail, les dispositions de protection des travailleurs et l'égalité salariale entre femmes et hommes pour toutes leurs prestations exécutées en Suisse.

Lien:
Controlling des achats de l'administration fédérale



Les aspects sociaux dans les marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale. Si ce dernier concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

Pour réaliser un achat durable, la LMP prévoit au minimum les aspects sociaux suivants comme conditions de participation obligatoires :

- les soumissionnaires fournissant des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs et travailleuses et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir et l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial (art. 12, al. 1, LMP);
- les soumissionnaires fournissant des prestations à l'étranger doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (art. 12, al. 2, LMP en relation avec l'annexe 6);

- les soumissionnaires doivent obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les normes sociales et les prescriptions environnementales applicables (art. 12, al. 1 à 4, LMP).

Ces trois points ont été pris en compte dans **tous les appels d'offres examinés dans les domaines des marchandises et services ainsi que de la construction**. Dans ses contrats d'acquisition, l'administration fédérale promeut habituellement le respect de ses dispositions par les fournisseurs.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères sociaux dans le cadre d'achats durables sont disponibles dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale 2024 chapitre 4.2.2 et annexe 8.8.5 (publication en septembre 2025).

Prise en compte des aspects sociaux dans les acquisitions de l'OFCL *

Domaines	2022	2023	2024
Bâtiment: prestations de mandataire et concours	12 sur 12	32 sur 32	23 sur 23
Bâtiment travaux de construction	24 sur 24	35 sur 35	15 sur 15
Marchandises et services	18 sur 18	9 sur 9	8 sur 8

* Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels des aspects sociaux ont été pris en compte.

3. Économie

3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9, 11, 12

GRI 308-2

Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs écologiques.

Sur le plan des achats, il définit des aspects écologiques dans les critères d'aptitude, les spécifications techniques ou les critères d'adjudication.

Lien:
Controlling des achats de l'administration fédérale



Les aspects écologiques dans les marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale. Si ce dernier concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'entrée en vigueur de la législation fédérale entièrement révisée, le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur sur le lieu de la prestation (art. 12, al. 3, LMP) figure parmi les conditions de participation impératives. Le respect de cette condition a été exigé dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des marchandises, des services et de la construction.

En 2024, dans le **domaine bâtiment: prestations de mandataire et concours**, l'OFCL a exigé en plus le respect de normes dans le domaine de l'écologie pour douze des treize appels d'offres examinés dans le set de reporting concernant le controlling des achats.

Dans le **domaine bâtiment: travaux de construction**, il en a exigé le respect pour 14 des 15 appels d'offres examinés.

Dans le domaine **des biens et des services**, des critères écologiques ont été formulés pour six des huit appels d'offres examinés :

- dans deux appels d'offres, par l'intermédiaire des critères d'aptitude ;
- dans un appel d'offres, par l'intermédiaire de spécifications techniques fixant des exigences minimales ;
- dans un appel d'offres, par l'intermédiaire des critères d'adjudication se rapportant à la prestation ;
- et dans deux appels d'offres, par l'intermédiaire de spécifications techniques fixant des exigences minimales et de critères d'adjudication, pour une meilleure évaluation de l'offre.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères écologiques dans le cadre d'achats durables sont disponibles dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale 2024 chapitre 4.2.3 et annexe 8.8.6 (publication en septembre 2025).

Prise en compte des aspects écologiques dans les acquisitions de l'OFCL *

Domaines	2022	2023	2024
Bâtiment: prestations de mandataire et concours	8 sur 9**	13 sur 14**	12 sur 13**
Bâtiment: travaux de construction	22 sur 24	32 sur 35	14 sur 15
Marchandises et services	10 sur 18	4 sur 9	6 sur 8

* Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels des aspects écologiques ont été pris en compte.

** Hors prestations de planification sans chef de file pour l'ensemble du projet



3. Économie

3.4 Coûts du cycle de vie

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 8, 12

L'OFCL fonde généralement ses décisions sur les coûts du cycle de vie.

Lorsqu'il envisage de construire des bâtiments, de procéder à des rénovations totales ou d'acheter des immeubles, il estime, au cours des phases d'étude de projet, les coûts d'exploitation et, dans la mesure du possible, les coûts du cycle de vie. Si la loi le permet, ses décisions de mise en oeuvre tiennent au moins compte des frais d'investissement et d'exploitation.

Sur le plan des achats, il indique en règle générale les coûts totaux de possession (TCO⁹: total cost of ownership) et prend en compte les calculs de rentabilité. Dans cette optique, il estime, si possible, les coûts du cycle de vie et en tient compte.

Lien:
Controlling
des achats de
l'administration
fédérale



Les coûts du cycle de vie dans les marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale. Si ce dernier concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

En 2024, dans le **domaine bâtiment: prestations de mandataire et concours**, l'OFCL a exigé le respect de normes relatives aux coûts du cycle de vie des ouvrages pour six des treize appels d'offres examinés dans le set de reporting concernant le controlling des achats. Dans le **domaine bâtiment: travaux de construction** c'était le cas de sept appels d'offres sur quinze.

Dans le domaine de la construction, on tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie au moment de la conception du projet. Au moment de lancer un appel d'offres pour des prestations de

construction, il n'est donc plus nécessaire de tenir compte des coûts du cycle de vie, car ils ne sont pas considérés comme déterminants pour l'adjudication lors de l'évaluation de l'offre (par exemple, pour certaines catégories de métiers, telles que les entrepreneurs, les plâtriers, les peintres, etc.). C'est la raison principale pour laquelle les coûts du cycle de vie n'ont plus été demandés dans un grand nombre des appels d'offres examinés.

Dans le domaine **des marchandises et des services**, l'OFCL a pris en compte les coûts du cycle de vie dans cinq des huit appels d'offres examinés.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères économiques dans le cadre d'achats durables sont disponibles dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale 2024 chapitre 4.2.1 et annexe 8.8.4 (publication en septembre 2025).

Prise en compte des coûts du cycle de vie dans les acquisitions de l'OFCL *

Domaines	2022	2023	2024
Bâtiment: prestations de mandataire et concours	2 sur 9**/***	3 sur 14**/***	6 sur 13**/***
Bâtiment: travaux de construction	8 sur 24***	15 sur 35***	7 sur 15***
Marchandises et services	13 sur 18	7 sur 9	5 sur 8

* Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels les coûts du cycle de vie ont été pris en compte.

** Hors prestations de planification sans chef de file pour l'ensemble du projet.

*** On tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie au moment de la conception du projet.

⁹ Coûts totaux de possession selon les lignes directrices ISO 20400:2017 Achats responsables



4. Environnement

4.1 Réduction de l'impact environnemental

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 3, 7, 8, 12, 13, 14, 15

Dans le cadre de ses activités, l'OFCL réduit continuellement les atteintes à l'environnement, en surveillant en particulier ses émissions de gaz à effet de serre et son émission de polluants.

Il réduit continuellement ses émissions de gaz à effet de serre et de CO₂. À ces fins, il combine les trois mécanismes ci-dessous.

GRI 302-1, 305-1, 305-2, 305-5

- a) Utiliser moins d'énergie par prestation fournie (efficacité): par exemple en installant des éclairages ou des lignes de production économes en énergie, en utilisant de manière optimale les postes de travail ou en utilisant des matériaux à faible consommation d'énergie.
- b) Utiliser des énergies faiblement polluantes (consistance): par exemple en utilisant des énergies renouvelables en entreprise, dans la construction ou en utilisant des matériaux avec une part importante d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique, en utilisant des véhicules à faibles émissions polluantes.
- c) Réduire les prestations (quantité suffisante): par exemple en réduisant les surfaces chauffées par poste de travail, en renonçant à du mobilier supplémentaire, en prolongeant la durée de vie ou d'utilisation, en réduisant les voyages de service.

L'OFCL s'engage à utiliser des matériaux qui libèrent des quantités de polluants aussi faibles que possible dans la biosphère tout au long de leur cycle de vie.

L'OFCL réduit continuellement l'impact environnemental généré par ses activités et par son portefeuille immobilier. Les mesures prises contribuent à l'atteinte des objectifs environnementaux et climatiques de la politique fédérale. Il convient notamment de mentionner le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale, la gestion des ressources et de l'environnement de l'administration fédérale (RUMBA) et le système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS (SMEA-DDPS). L'OFCL rend également compte de ses performances dans différents rapports sur l'environnement et la durabilité de l'administration fédérale et dans le cadre de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Conformément à l'art. 10 de la loi sur le climat (LCI), l'administration fédérale centrale doit atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2040. Cet objectif inclut non seulement les émissions directes et indirectes, mais aussi celles

générées en amont et en aval par des tiers. En tant qu'organe clé, l'OFCL contribue à cette ambition par la décarbonation progressive de son portefeuille immobilier, l'acquisition responsable de biens et services, ainsi que l'amélioration continue de l'efficacité énergétique (art. 46a LEnE).

Le portefeuille immobilier de l'OFCL

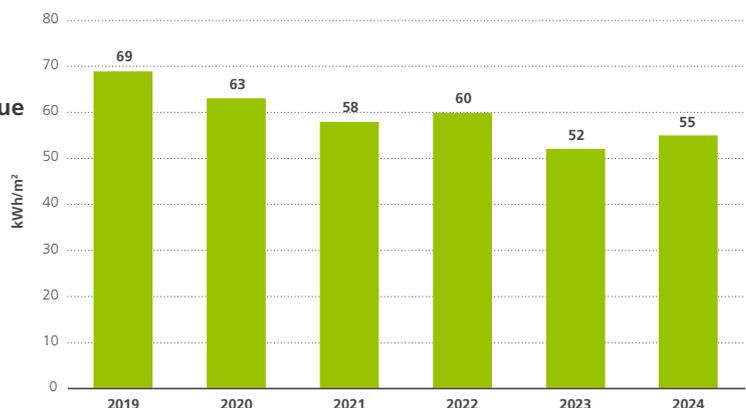
Les données relatives à la consommation énergétique proviennent de la statistique de l'énergie (ESTAT) du portefeuille immobilier de l'OFCL, qui comprend 331 bâtiments en Suisse dont la Confédération est propriétaire ou qu'elle loue et exploite en intégralité. Les appartements, les bâtiments à plusieurs logements, les maisons individuelles, les points d'appui pour gardes-frontières, les bâtiments dont la surface de référence énergétique est inférieure à 1000 m² et les bâtiments situés à l'étranger ne sont pas pris en compte.



Chaleur

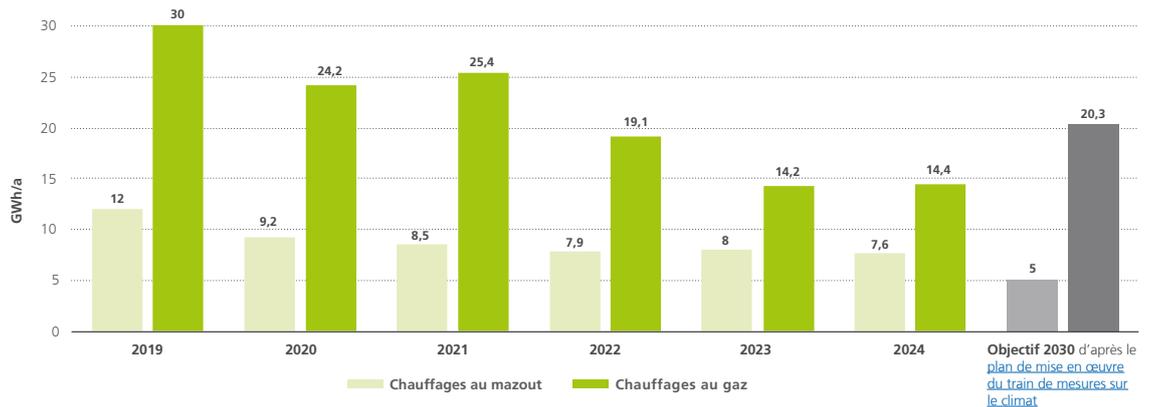
Consommation annuelle par m² de surface de référence énergétique (en kWh/m²)

corrigée des variations climatiques, non pondérée



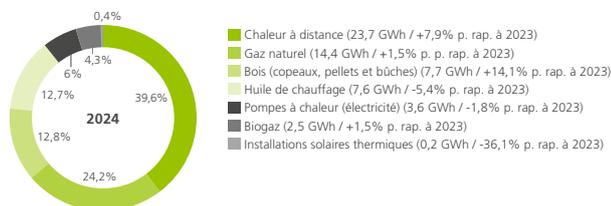


Énergie issue des chauffages au mazout et au gaz (en GWh/an)

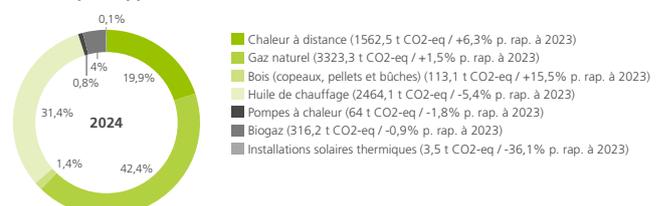


Besoins en énergie thermique en 2024 – non corrigé des variations climatiques¹⁰

Consommation totale de chaleur : 59,7 GWh
(+4,0% par rapport à 2023)



Émissions de gaz à effet de serre (GES) : 7846,7 t CO₂-eq
(+0,1% par rapport à 2023)



Électricité

Consommation d'électricité en 2024

(hors pompes à chaleur)

	Consommation (GWh)	Variation par rapport à 2023 (%)	Émissions de GES (t CO ₂ -eq)
Énergie hydraulique et production propre ¹¹	89,35	+0,29	1100

L'électricité consommée dans les 331 bâtiments de la statistique énergétique de l'OFCL est 100 % renouvelable. L'OFCL s'en assure en acquérant des garanties d'origine (GO), dont 28 % sont certifiées « naturemade star » (courant écologique certifié) et 72 % proviennent de l'énergie hydraulique.



Bornes de recharge pour les véhicules de service électriques de l'administration fédérale

L'OFCL poursuit l'installation progressive de bornes de recharge pour véhicules de service électriques de l'administration fédérale dans toute la Suisse. Le nombre de bornes a été continuellement augmenté ces dernières années.

	2022	2023	2024
Stations de recharge	145	216	360
Sites	50	56	82



Flotte de véhicules de l'OFCL

L'une des mesures qui doivent permettre d'atteindre les objectifs du train de mesures sur le climat est la conversion de la flotte de véhicules à l'électrique. Une directive révisée en ce sens est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle impose aux unités administratives de n'acquérir, en principe, que des voitures de tourisme électriques.

Nombre de véhicules de l'OFCL (état au 31.12.2024)

	Électrique (alimentation à batterie)	Hybride (électrique et essence)	Thermique (essence ou diesel)	Total
Voiture de tourisme	6	4	3	13
Camionnettes 2 t	4	0	10	14
Camionnettes 3,5 t	0	0	5	5
Camions 16 t	0	0	6	6
Total	10	4	24	38

¹⁰ Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées sur la base des données des écobilans de la KBOB (édition 2022) : <https://www.kbob.admin.ch/fr/donnees-ecobilans-dans-la-construction>

¹¹ Inclut les installations photovoltaïques installées sur les bâtiments du parc ESTAT.

En 2024, aucun véhicule n'a été remplacé, car aucun véhicule à motorisation fossile n'a atteint la fin de son cycle de vie durant l'année. Entre 2025 et 2027, huit véhicules thermiques devraient être remplacés par des modèles électriques.

Émissions de gaz à effet de serre dues aux voitures de tourisme¹²

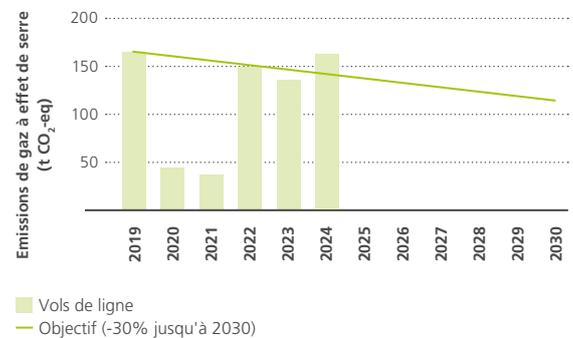
	Kilomètres parcourus	Consommation (l/100 km)	Émissions de GES (t CO ₂ -eq)
Électrique ¹³	35 623	–	–
Hybride	68 444	5,29	8,5
Essence	37 006	5,32	4,7
Total	141 073	–	13,2

Voyages en avion des collaborateurs de l'OFCL

Le plan d'action « Voyages en avion » du Conseil fédéral vise une réduction de 30 % des émissions de CO₂ liées aux voyages aériens entre 2019 et 2030. En 2024, l'OFCL a pour la première fois dépassé la trajectoire cible.

Par rapport à 2023, le nombre de vols réguliers a augmenté d'environ 24 %. La distance totale parcourue en avion a progressé d'environ 23 %. L'OFCL met en place des mesures pour réduire les émissions de GES liées aux déplacements aériens professionnels.

Émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements professionnels en avion des collaborateurs (situation au 31.12.2024)¹⁴



L'ambassade de Suisse à Yaoundé allie protection du climat et culture du bâti

L'OFCL s'engage également en faveur de la réduction de l'empreinte environnementale pour ses projets de construction à l'étranger. Les travaux de construction de la nouvelle ambassade de Suisse à Yaoundé, au Cameroun, sont en cours depuis novembre 2024. Le complexe – composé de la chancellerie, d'un bâtiment de liaison et de la résidence – s'articule autour d'une cour centrale et de jardins. Ce projet permet une réduction significative des émissions grises par rapport à un bâtiment en béton conventionnel. Son exploitation sera climatiquement neutre, grâce à la synergie entre la technologie suisse de pointe et le savoir-faire camerounais en matière de construction traditionnelle fondée sur la circularité et l'efficacité énergétique. L'utilisation de matériaux locaux à faible teneur en énergie grise, tels que le bois, les briques de terre comprimée et la pierre naturelle, permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction de la nouvelle ambassade. De plus, le recours à des entreprises locales limite les transports de personnes et de matériaux tout en bénéficiant à l'économie locale. En plus de la dimension écologique, les aspects économique

et social du développement durable sont ainsi pris en compte. Les plafonds seront réalisés sous forme de voûtes en berceau en briques, ce qui permettra de réduire la part de béton de 80 % par rapport à un plafond conventionnel.

Pour en savoir plus, consultez notre site Internet : L'ambassade de Suisse à Yaoundé allie protection du climat et culture du bâti



Visualisation de la cour intérieure (Nord Architekten Basel)

¹² Les calculs des émissions de gaz à effet de serre pour les voitures de tourisme se basent sur l'outil de calcul de www.myclimate.ch. Les émissions de GES des utilitaires et des camions ne sont pas calculées, car elles dépendent de la charge utile.

¹³ Les émissions de GES des véhicules électriques sont déjà incluses dans la consommation d'électricité mentionnée pour le parc ESTAT

¹⁴ Le calcul des émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages en avion repose sur la méthodologie RUMBA.

4. Environnement

4.2 Production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 7

L'OFCL développe de manière cohérente la production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables.

Il utilise le potentiel énergétique de ses bâtiments et de leur exploitation pour produire des énergies renouvelables (par exemple du photovoltaïque ou du biogaz).

Conformément à l'article 45b de la loi sur l'énergie (LEne), l'OFCL poursuit l'extension des installations photovoltaïques (IPV) sur les toitures et les façades des bâtiments de son portefeuille immobilier. La production d'électricité des IPV situées en Suisse et à l'étranger peut être suivie en temps réel sur la plateforme Abidex.



Nouvelle installation photovoltaïque au Centre sportif de Tenero (photo: Sabine Bachmann)

Installations photovoltaïques en Suisse

Le 26 octobre 2022, le Conseil fédéral a adopté le [rapport en réponse aux motions 19.3750 Français et 19.3784 Jauslin](#), qui lui demandaient de présenter un plan d'investissement visant à équiper, jusqu'à 2034, toutes les surfaces de toitures et de façades qui s'y prêtent des bâtiments de l'administration fédérale avec des IPV.

Dans ce contexte, l'OFCL a identifié un potentiel d'extension de la production d'électricité nationale de 3,7 GWh par an. Avec une production de 2,5 GWh en 2024, l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

IPV en Suisse et à l'étranger – production d'énergie et planification

	2022	2023	2024	Potentiel jusqu'à 2034
GWh a en Suisse	1,45	1,7	2,5	3,7
GWh a à l'étranger	0,92	1,0	1,13	–
Total GWh a	2,37	2,7	3,63	–

Installations photovoltaïques à l'étranger

Fin 2024, l'OFCL comptait 56 IPV sur ses bâtiments situés à l'étranger, pour une production annuelle d'environ 1,13 GWh.

Depuis 2010, les données de production de ces installations sont systématiquement collectées. Le système Solar-Log permet de suivre la production de manière détaillée et de surveiller les installations à distance. Un système de gestion des alertes informe les collaborateurs de l'OFCL en Suisse en cas de dysfonctionnement, permettant une intervention rapide et un retour à un fonctionnement optimal.

Dans les bâtiments équipés de compteurs appropriés, la consommation est également mesurée. En cas d'écart significatif, des mesures sont prises pour optimiser l'exploitation et réduire la consommation.

4. Environnement

4.3 Économie circulaire

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 12

GRI 306-2

L'OFCL encourage l'économie circulaire en utilisant et en réutilisant, dans la mesure du possible, des produits usagés, recyclés, recyclables et utilisables longtemps.

Il promeut l'économie circulaire à grande échelle par l'utilisation et la réutilisation de produits recyclés, la séparation des systèmes, l'accessibilité et la déconstructibilité.

Il conçoit ses bâtiments et achète des produits de sorte que les composants puissent être réutilisés ou recyclés à la fin de leur cycle de vie.

Une commande majeure pour la démocratie, produite en ménageant les ressources

La loi exige que les documents relatifs aux votations fédérales soient distribués au plus tard trois semaines avant la date du scrutin, sous forme imprimée, dans les boîtes aux lettres des électeurs.

Chaque votation nécessite en moyenne 350 tonnes de papier pour l'impression des brochures rouges et bulletins de vote.

Afin de préserver les ressources, l'OFCL utilise du papier recyclé. Celui-ci est fabriqué près de Lucerne, à partir de vieux papiers collectés en Suisse. Ainsi, le journal d'hier devient la brochure explicative de demain, illustrant concrètement les principes de l'économie circulaire.

L'entreprise productrice est la seule et dernière papeterie en Suisse spécialisée dans le papier pour journaux et magazines, avec une production annuelle de 560 000 tonnes de papier destinée aux imprimeries. Ces dernières années, elle a réduit ses émissions de CO₂ de près de 90 %.

Au lieu de combustibles fossiles, elle utilise la vapeur de l'usine d'incinération voisine pour sécher les bandes de papier, tandis qu'une partie de l'énergie provient de ses propres centrales à biomasse et hydroélectriques.



Brochures explicatives avec bulletin de vote (photo : OFCL)



Réutilisation d'une pompe à chaleur sur un nouveau site

La réutilisation des biens et des équipements fait partie intégrante de la démarche d'économie circulaire. Lors de la rénovation du système de chauffage du campus du DETEC à la Mühlestrasse 2, l'OFCL a réinstallé une pompe à chaleur d'occasion encore fonctionnelle. Au lieu de la mettre au rebut, la pompe à chaleur hors service a été démontée sur son ancien site et réinstallée sur le campus du DETEC. Cette opération a permis de limiter l'impact environnemental lié à la production et au transport d'une nouvelle installation.

Sur le nouveau site, cette pompe à chaleur, fonctionnant à l'ammoniac, couvre environ deux tiers des besoins en chaleur. Il s'agit de la première

installation de ce type dans le portefeuille immobilier de l'OFCL. Un second modèle de la même série, mais de puissance inférieure, complète le dispositif. Les deux pompes sont intégrées à un système commun de commande, de régulation et de maintenance.

Cet exemple illustre l'approche pragmatique de l'OFCL en matière de réutilisation de produits, d'éléments de construction et d'équipements, dans une démarche d'économie circulaire, contribuant activement à la préservation des ressources et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Remplacement de plantes d'intérieur avec des bacs en matériaux recyclés

Dans l'immeuble de bureaux situé Eichenweg 1, une grande partie de la végétation intérieure a dû être remplacée. Pour ce faire, une solution plus durable a été choisie : des bacs à plantes fabriqués entièrement à partir de bouteilles PET recyclées ont été choisis pour remplacer les anciens contenants. Équipés d'un système d'irrigation avec indicateur de niveau d'eau, ces bacs ont été améliorés grâce à l'intégration d'un tube permettant d'insérer et de retirer l'indicateur de niveau d'eau sans toucher à la plante, simplifiant ainsi l'entretien.

Le remplacement des plantes a également permis de passer à un système basé sur un substrat minéral, désormais courant dans les bâtiments fédéraux. Ce substrat écologique, à forte capacité de rétention d'eau, remplace l'hydroculture, qui nécessitait un arrosage toutes les deux semaines. Le nouveau système permet de réduire la fréquence d'arrosage à toutes les quatre ou cinq semaines.



Ensemble de plantes dans des bacs en PET recyclé
(photo : Andres Ernst)



Tube intégré pour faciliter le remplacement de l'indicateur de niveau d'eau
(photo : Andres Ernst)

4. Environnement

4.4 Biodiversité

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 11, 15

Dans ses projets, l'OFCL promeut la diversité indigène de la flore et de la faune.

Il privilégie les espèces végétales indigènes et adaptées à chaque site pour les surfaces environnantes, les toitures et les façades de grande valeur écologique.

Dans ses projets, il vise une mise en réseau des habitats à grande échelle. Ce faisant, il veille également à supprimer les obstacles pour les petits animaux.

Il renonce, dans la mesure du possible, à l'utilisation de produits biocides de synthèse, notamment les produits phytosanitaires.

Réaménagement des espaces verts de la Monbijoustrasse 40 dans le respect de la biodiversité

Après l'installation de réservoirs d'eau, la surface végétalisée jouxtant le parc Monbijou a dû être réaménagée. Ce réaménagement a été conçu dans une optique de promotion de la biodiversité et dans le respect de la conservation des jardins historiques, selon un concept de végétation résiliente d'inspiration historique.

Les massifs de vivaces ont été replantés selon des modèles historiques, tout en étant adaptés aux conditions du site. Une haie sauvage, composée de quatre espèces d'arbustes indigènes, a été installée. Celle-ci a été enrichie d'une strate inférieure de vivaces forestières capables de retenir les feuilles mortes, complétée par une végétation herbacée diversifiée et une faune de micro-organismes décomposeurs, favorisant un développement sain et durable.

Ces vivaces ont également été plantées en lisière, dans la zone de transition vers les strates arbustives et arborées. Comme elles peuvent se développer à travers le feuillage, une gestion écologique des feuilles mortes a été mise en place : celles-ci restent sur place et sont utilisées en paillage dans les massifs ombragés et sous la haie naturelle. Ce procédé améliore la qualité du sol, la rétention naturelle de l'eau et participe à la boucle écologique.

En remplacement de la pelouse, un gazon fleuri a été semé. Ce choix permet de préserver une esthétique soignée tout en favorisant la diversité florale, créant ainsi un habitat propice aux insectes et aux pollinisateurs.



Gazon fleuri favorisant la biodiversité (photo : Heidi Franke)



Haie sauvage composée d'arbustes indigènes et d'une strate inférieure retenant les feuilles mortes (photo : Heidi Franke)

« Prairie fleurie » à l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse)

En 2024, les abords du bâtiment de MétéoSuisse à Payerne ont été entièrement réaménagés selon des principes favorables à la biodiversité. Les pelouses ont été en grande partie remplacées par des prairies ou des gazons fleuris, selon l'usage des surfaces.

Un plan d'entretien différencié répartit les zones de fauche en deux périodes. Ainsi, une moitié reste toujours intacte, offrant en permanence un refuge aux petits animaux, même durant les périodes de coupe. Les gazons fleuris sont fauchés 5 à 10 fois par an, selon leur degré d'utilisation, mais contrairement aux gazons traditionnels, ils abritent une grande diversité de plantes et de graminées résistantes au piétinement.

L'entretien des prairies fleuries se fait exclusivement à l'aide de barres ou disques de coupe, plus respectueux des petits animaux que les débroussailleuses à fil ou tondeuses mulching. L'ensemble des surfaces réaménagées entoure le bâtiment, créant un habitat vaste, vivant et interconnecté.

Plusieurs haies sauvages ont été plantées, aussi bien en périphérie qu'au cœur de la zone de rencontre, partiellement encadrée par les bâtiments.

Au total, 192 arbustes appartenant à 15 espèces indigènes différentes ont été plantés, tous issus de cultures locales et sans engrais, garantissant leur robustesse et leur stabilité.

Leur entretien est également rigoureusement planifié : des copeaux de bois ont été paillés au pied des arbustes pour maintenir l'humidité et la vie du sol, même en période de chaleur. La végétation spontanée est maintenue autour des racines afin de les protéger et d'ombrer les jeunes plants, leur assurant ainsi un enracinement optimal.

L'espace vert principal, situé entre les bâtiments, est visible depuis la terrasse de la cafétéria. Il offre une mosaïque d'habitats : prairies fleuries, haies sauvages, arbres, tas de bois et de pierres, troncs d'arbres servant d'abris aux insectes, aux reptiles et aux petits animaux. Un petit jardin potager offre aux collaborateurs une oasis de détente en pleine nature. Un sentier fauché traverse la zone, menant à un hôtel à insectes et à une table de ping-pong, permettant aux collaborateurs de se détendre tout en étant sensibilisés à la biodiversité.

En bordure de cet espace, une surface rudérale constituée de graviers et cailloux a été aménagée. Sur ce sol pauvre, des graines de plantes rudérales ont été semées et des herbes ont été plantées. La végétation peut s'y développer de façon dynamique et naturelle. Aucun entretien n'est requis, si ce n'est l'élimination des espèces envahissantes.



Zone de biodiversité avec surface rudérale, prairie fleurie et tas de bois à MétéoSuisse (photo : Philippe Overney)



Rapport de durabilité 2024

Tableau GRI et ODD

Par ses mesures, l'OFCL contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) et se réfère aux normes du de la Global Reporting Initiative (GRI).

Standard GRI	Données	Publication	ODD
2-1	Profil d'organisation	Impressum p.2; Portrait p.6–8	–
2-3	Période sous revue, fréquence et contact	Impressum S.2; Le développement durable à l'OFCL p.9	–
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Portrait p.6–8; Achats durables p.25	12
2-7	Personnel	Portrait p.6; 2.1 Collaborateurs et collaboratrices p.18–20	8, 10
2-9	Gouvernance	Le développement durable à l'OFCL p.9	–
2-12	Rôle de l'organe de contrôle suprême dans la définition des objectifs, des valeurs et des stratégies	Le développement durable à l'OFCL p.9	–
2-13	Délégation de la responsabilité pour la gestion des conséquences	Le développement durable à l'OFCL p.9	–
2-22	Déclaration concernant la stratégie de développement durable	Avant-propos p.5	–
2-26	Mécanismes de demande de conseils et de signalement des préoccupations	Bureau de communication du Contrôle fédéral des Finances	16
2-28	Adhésions à des associations	1.2 Communication et engagement des parties prenantes p.14	17
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	1.2 Communication et engagement des parties prenantes p.14	–
3-1	Procédure de détermination des thèmes essentiels	Rapport de durabilité 2021 de l'OFCL p.10	–
3-2	Liste des thèmes essentiels	Le développement durable à l'OFCL p.11	–
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Volume d'achats p.6	8, 9
205-2	Communication et formations sur les directives et procédures de lutte contre la corruption	2.2 Prévention de la corruption p.21	16
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	4.1 Réduction de l'impact environnemental p.29–31	7, 8, 12, 13
305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (champ 1)	4.1 Réduction de l'impact environnemental p.30	3, 7, 12, 13, 14, 15
305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre dues à la production d'énergie (champ 2)	4.1 Réduction de l'impact environnemental p.30	3, 7, 12, 13, 14, 15
305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	4.1 Réduction de l'impact environnemental p.30	7, 13, 14, 15
306-2	Gestion des répercussions importantes dues aux déchets	4.3 Économie circulaire p.33–34	12
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics p.27	9, 11, 12
401-1	Nouveaux collaborateurs et fluctuations du personnel	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p.18	5, 8, 10
403-1	Système de gestion de la sécurité au travail et de la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p.24	8
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et analyse des incidents	2.4 Gestion de la santé au travail p.24; Rapport de durabilité 2023 de l'OFCL p.27	8
403-4	Participation du personnel, consultation et communication au sujet de la sécurité au travail et de la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p.24	8
403-5	Formations du personnel sur la sécurité au travail et la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p.23–24	8
403-6	Promotion de la santé des collaborateurs	2.4 Gestion de la santé au travail p.23	3, 8
403-7	Éviter ou atténuer les répercussions directement liées aux relations d'affaires sur la sécurité au travail et sur la protection de la santé	3.2 Aspects sociaux lors des acquisitions p.26	8

Tableau GRI et ODD

Par ses mesures, l'OFCL contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) et se réfère aux normes du de la Global Reporting Initiative (GRI).

Standard GRI	Données	Publication	ODD
403-9	Accidents du travail	2.4 Gestion de la santé au travail p.24	3, 8
403-10	Maladies professionnelles	2.4 Gestion de la santé au travail p.23	3, 8
404-1	Nombre moyen d'heures de formation et de formation continue par année et par employé	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p.20	4, 8, 10
405-1	Diversité dans les organes de contrôle et parmi les employés	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p.19; 2.3 Diversité linguistique p.22	5, 8
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives mises en oeuvre	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p.20	5, 8
414-2	Impact social négatif dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.2 Aspects sociaux lors des acquisitions p.26	12



Liste des abréviations

ST / PS	Sécurité au travail et protection de la santé	MétéoSuisse	Office fédéral de météorologie et de climatologie
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique	ANP	Accident non professionnel
CA	Conférence des achats de la Confédération	NNBS	Réseau Construction durable Suisse
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics	Org-OMP	Ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale
AP	Accident professionnel	IPV	Installation photovoltaïque
CO₂	Dioxyde de carbone	RUMBA	Système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale
RPC	Règlement sur les produits de construction	SMEA-DDPS	Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
SRE	Surface de référence énergétique	ODD	Objectifs de développement durable
DFP	Département fédéral des finances	SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail	SNBS	Standard de construction durable suisse
AEnEC	Agence de l'énergie pour l'économie	t CO₂-eq	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone
LEne	Loi sur l'énergie	TCO	Coût total de possession
ESTAT	Statistique de l'énergie de l'OFCL	OILC	Ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération
EPT	Équivalent plein-temps	DETEC	Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
FSC	Forest Steward Council	LPE	Loi sur la protection de l'environnement
SIG	Systèmes d'information géographique	PAP	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables
GRI	Global Reporting Initiative		
GWh	Gigawattheure		
GWh/a	Gigawattheures par an		
GO	Garantie d'origine		
HC	Head Count = Nombre d'employés		
IAöB	Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics		
GTID	Groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption		
CI	Carte d'identité		
OIT	Organisation internationale du travail		
ISO	Organisation internationale de normalisation		
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics		
LCI	Loi sur le climat et l'innovation		
kWh	Kilowattheure		
kWh/m²	Kilowattheure par mètre carré		



Avanti verso il futuro
Weiter in die Zukunft
Continuer vers l'avenir

**Office fédéral des constructions et
de la logistique OFCL**

Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne

Tel. +41 (0)58 465 50 00

www.bundespublikationen.admin.ch

No d'art. 620.010.f

4. Environnement

3. Économie

2. Société

1. Processus



www.bbl.admin.ch